

# **DESCRIPTIF DES ACTIVITES INSCRITES AU BUDGET 2002**



Secrétariat général de la Communauté du Pacifique



## SOMMAIRE

	<b>Page</b>
 <b>CHAPITRE I – ADMINISTRATION</b>	
Bureau du directeur général	1
Services administratifs et services communs	
– Services généraux	2
– Service des finances	3
 <b>SIÈGE DE LA CPS À NOUMÉA</b>	
 <b>CHAPITRE II – GESTION DES DIVISIONS</b>	
Direction des divisions	4–5
 <b>CHAPITRE III – DIVISION RESSOURCES SOCIALES</b>	
Département Santé publique	6–13
Département Affaires socio-économiques	14–21
Département Information et communication	22–27
 <b>CHAPITRE IV – DIVISION RESSOURCES MARINES</b>	
Programme Pêche côtière	28–34
Programme Pêche hauturière	35–38
 <b>ANTENNE DE SUVA</b>	
 <b>CHAPITRE II – GESTION DES DIVISIONS</b>	
Direction des divisions	39
 <b>CHAPITRE III – DIVISION RESSOURCES SOCIALES</b>	
Département Affaires socio-économiques	40–45
Département Information et communication	46–47
 <b>CHAPITRE IV – DIVISION RESSOURCES MARINES</b>	
Programme Affaires maritimes	48–49
 <b>CHAPITRE V – DIVISION RESSOURCES TERRESTRES</b>	
Département Agriculture	50–67
Département Foresterie	68–69



## CHAPITRE I – ADMINISTRATION

### BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Objectifs**

1. Fixer les grandes orientations et assurer la direction de la gestion des activités du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.
2. Améliorer la qualité des programmes et des services mis à la disposition des États et territoires océaniques membres de l'organisation.
3. Faire en sorte que la CPS demeure fidèle aux principes de l'égalité d'accès à l'emploi.
4. Promouvoir l'image de la CPS auprès des bailleurs de fonds de l'organisation en améliorant constamment les consultations annuelles programmées et en présentant les rapports en temps voulu.
5. Affiner la mise au point de l'organigramme de la CPS.
6. Élaborer le programme stratégique du Secrétariat général et le soumettre à l'examen du CRGA et de la Conférence.
7. Promouvoir une collaboration accrue entre les programmes de la CPS et les autres organisations régionales.
8. Accroître la productivité et l'efficacité des services de l'administration et des finances de la CPS.

- Activités**

1. Superviser la rédaction du nouveau Plan directeur de la CPS.
2. Établir le budget de l'exercice 2003.
3. Contribuer à l'établissement du programme annuel de missions des fonctionnaires principaux dans les États et territoires membres de l'organisation.
4. Tenir des consultations périodiques avec les bailleurs de fonds et leur présenter des rapports financiers dans les délais requis.
5. Collaborer étroitement avec les autres organisations régionales dans le cadre du CORP.
6. Suivre la situation de l'organisation sur les plans administratif et financier, dans le cadre des réunions du comité exécutif.
7. Maintenir des relations étroites entre le siège de Nouméa et l'antenne de Suva.

- Critères d'évaluation**

1. Degré de satisfaction des clients à qui sont destinés les services de la CPS.
2. Prise en compte de la nouvelle orientation stratégique dans l'ordre du jour du CRGA/de la Conférence.
3. Acceptation par le CRGA d'un budget bien conçu et transparent.
4. Montant total des financements non statutaires.
5. Présentation, dans les délais requis, des rapports financiers aux bailleurs.
6. Amélioration de l'efficacité mesurée par la réduction des coûts de fonctionnement.

- Financement**

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	261 300
<i>Non statutaire</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>261 300</b>

## SERVICES GÉNÉRAUX

### SERVICES ADMINISTRATIFS ET SERVICES COMMUNS

- **Objectifs**

1. Assurer, au siège de la CPS à Nouméa, à son antenne de Suva et dans d'autres centres, un soutien administratif efficace.
2. Vérifier que la procédure d'enregistrement des immobilisations est correctement mise en oeuvre à Nouméa et à Suva et qu'elle est conforme aux exigences des auditeurs.
3. Continuer de donner au personnel la formation requise en informatique, en langues ou dans d'autres domaines utiles.
4. Revoir et mettre à jour les directives administratives et autres instruments administratifs en fonction des modifications décidées à la suite de l'évaluation des structures de la Communauté.
5. Poursuivre la mise en oeuvre de la politique de la CPS en matière d'entretien et de remplacement du matériel.

- **Activités**

1. Tenir à jour les dossiers de tous les agents de la CPS.
2. Procéder aux recrutements.
3. Veiller à l'application des dispositions des Statuts du personnel afférentes aux droits des fonctionnaires.
4. Informer régulièrement le comité exécutif des postes à pourvoir, des procédures de recrutement et des services.
5. Assurer la révision et l'actualisation permanentes des procédures afférentes au personnel et aux biens de la CPS.
6. Mettre à exécution les programmes d'entretien de tous les biens de la CPS, au siège et à l'antenne de Suva.
7. Suivre et actualiser les contrats d'entretien de tous les biens de la CPS.
8. Gérer les systèmes centralisés d'enregistrement et d'archivage.
9. Fournir les autres services voulus aux divers départements et services de la CPS.

- **Critères d'évaluation**

1. Les dossiers sont constamment tenus à jour et sont exacts pour l'ensemble du personnel.
2. Mise en oeuvre, dans les délais requis, de toute la procédure de recrutement, de la publication des avis de vacances de poste au suivi, débutant le jour de l'entrée en fonctions des nouveaux agents.
3. Interprétations précises et correctes des Statuts du personnel et des conditions d'emploi.
4. Présentation au comité exécutif, à tout moment, d'informations précises et à jour sur les questions afférentes au personnel.
5. Entretien minimum des locaux, prévu dans le manuel d'entretien.
6. Pertinence et efficacité des services fournis à tous les programmes, dans les délais requis.

- **Financement**

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	
<i>Services administratifs</i>	703 900
<i>Services communs</i>	494 000
<i>Non statutaire</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 197 900</b>

## SERVICE DES FINANCES ET SERVICES COMMUNS

### • Objectifs

1. Veiller à ce que les systèmes de comptabilité et les services financiers du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique répondent aux normes professionnelles de la plus haute qualité.
2. Remettre, en temps voulu, au CRGA, à la Conférence, au comité exécutif, aux départements et aux services des rapports financiers exacts et leur donner des avis judicieux.
3. Remettre aux bailleurs de fonds, en temps voulu et suivant les besoins, les rapports financiers afférents à l'utilisation des financements alloués aux projets.

### • Activités

Afin d'atteindre ses objectifs, le service des Finances s'efforcera, pour l'exercice 2002, de mener à bien les activités suivantes :

1. Tenir à jour les données comptables du système comptable SunSystems au service des Finances.
2. Remettre, en temps voulu, au comité exécutif des rapports financiers mensuels et des prévisions actualisées.
3. Préparer, en temps voulu, les états financiers et les demandes de remboursement devant être soumis aux bailleurs de fonds.
4. Préparer les états financiers annuels de la CPS et de la Caisse de prévoyance et coordonner l'audit des comptes effectué en fin d'exercice.
5. Mettre en œuvre toutes les recommandations formulées par les auditeurs externes en matière comptable et financière dans le cadre l'audit annuel.
6. Suivre l'évolution des fonds investis, notamment les placements effectués dans le cadre de la Caisse de prévoyance, pour obtenir un rendement optimal avec un minimum de risques.
7. Coordonner la préparation du budget de fonctionnement et du budget des programmes de l'exercice 2003.
8. Préparer tous les documents de travail concernant les finances et destinés au CRGA et à la Conférence de la Communauté du Pacifique, en respectant les délais impartis.
9. Préparer la contribution du service des Finances au rapport annuel de 2000.

### • Critères d'évaluation

Le succès des activités définies ci-dessus sera déterminé par les critères d'évaluation suivants :

1. Exploitation courante d'une base de données précises regroupant des informations comptables.
2. Présentation au comité exécutif, dans les délais requis, de rapports et de prévisions financiers.
3. Soumission d'états financiers aux bailleurs de fonds, selon les conditions prévues dans des accords, et maintien au strict minimum du solde "arriérés de contributions des bailleurs".
4. Obtention, dans les délais requis, d'une approbation sans réserve des comptes de la CPS et de la Caisse de prévoyance auprès des auditeurs externes.
5. Soumission au comité exécutif d'un rapport satisfaisant sur la suite donnée aux recommandations formulées par les auditeurs externes.
6. Fonds improductifs investis de façon à obtenir le meilleur rendement possible en prenant un minimum de risques.
7. Préparation, en temps voulu, du budget annuel de fonctionnement et du budget des programmes pour l'exercice 2003, ainsi que des documents de travail relatifs aux questions financières.
8. Préparation, en temps voulu, d'une contribution précise sur les questions financières à paraître dans le rapport annuel de 2001.

### • Financement

Source	Confirmé/annoncé
<b>Statutaire</b>	
<i>Services des Finances (Nouméa)</i>	349 100
<i>Services des Finances et Administration (Suva)</i>	222 500
<i>Provisions</i>	281 100
<b>Non statutaire</b>	
<i>Divers (Nouméa)</i>	37 100
<i>Divers (Suva)</i>	48 700
<b>TOTAL</b>	<b>938 500</b>

## SIÈGE DE LA CPS À NOUMÉA

<b>CHAPITRE II – GESTION DES DIVISIONS</b>
--

**DIRECTION DES DIVISIONS****BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

- **Objectif**

Assurer la direction générale, fixer les grandes orientations et apporter un soutien aux chefs de départements et de section, en mettant particulièrement l'accent sur le programme de travail de la division Ressources sociales, à laquelle appartient le département Information et communication.

- **Activités**

1. Gérer le programme de travail intégré de la CPS, en veillant particulièrement à la qualité des services fournis aux États et territoires membres de l'organisation et en tenant compte de leurs besoins prioritaires et des ressources disponibles.
2. Entretien d'étroites relations avec les autres directeurs de division de l'organisation, en particulier pour ce qui est des activités multidisciplinaires du programme de travail.
3. Encourager une étroite collaboration avec les bailleurs de fonds et solliciter leur soutien pour assurer le financement à long terme du programme de travail de la CPS.
4. Aider les chefs de département/section à mettre en œuvre de manière efficace des projets de recherche et de développement, à l'échelon national et régional.
5. Contribuer à améliorer le réseau interne de communication de la CPS, resserrant ainsi les liens entre Nouméa et Suva.
6. Affiner les mécanismes de publication et de diffusion de l'information produite par la CPS, en mettant particulièrement l'accent sur les moyens électroniques.
7. Conseiller le directeur général sur les questions liées aux ressources sociales et à la technologie de l'information, à l'échelon national, régional et international.
8. Maintenir une étroite collaboration avec les autres organisations de la région, en particulier avec l'OMS et d'autres organisations membres du système des Nations Unies, les organismes régionaux compétents dans le domaine de la santé et les organisations membres du CORP.

- **Critères d'évaluation**

1. Adéquation des services fournis par les départements et sections aux objectifs de l'organisation et niveau de satisfaction de leurs clients.
2. Renforcement de l'intégration des projets de la CPS gérés par des professionnels travaillant en équipe et en étroite collaboration avec d'autres partenaires régionaux.
3. Missions dans les États et territoires membres de la CPS.
4. Contact avec les organismes bailleurs de fonds et les autres organisations régionales.
5. Établissement de programmes de travail et de rapport d'activités annuels et mise en œuvre d'activités.
6. Information sur l'organisation diffusée à tout le personnel de la CPS et meilleure communication entre Suva et Nouméa.
7. Degré de satisfaction des chefs de département et de section de la CPS.

- **Financement**

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	
<i>Bureau du directeur général adjoint</i>	302 900
<i>Provisions</i>	762 500
<i>Non statutaire</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 065 400</b>



## **BUREAU DU DIRECTEUR DE LA DIVISION RESSOURCES MARINES**

- **Vision**

La vision de la division Ressources marines est celle d'un océan Pacifique dont les ressources sont exploitées durablement de façon rentable et sûre afin que les populations qui y vivent voient leur qualité de vie préservée et améliorée.

- **Objectif**

L'objectif du Bureau du directeur est de guider la division Ressources marines de telle sorte qu'elle continue à assurer aux hommes et aux femmes océaniens, individuellement ou collectivement, un service régional d'information, de conseil et d'aide directe, par le truchement des États et territoires membres de la CPS, qui permette d'exploiter les ressources marines de la façon la plus productive et responsable possible.

- **Activités**

1. Assurer, au quotidien, la direction, la coordination et la supervision technique générales du programme de travail de la division.
2. Gérer le programme de travail global de la division, qui est axé sur les priorités des États et territoires membres de la Communauté, en tenant compte des ressources disponibles.
3. Être en rapport étroit avec les services des pêches des États et territoires membres de la Communauté et les aider en personne, le cas échéant, dans la mise en œuvre de leurs projets de recherche et de développement des ressources halieutiques.
4. Donner des conseils au comité exécutif sur les questions qui se posent au niveau national, régional et international, dans le domaine de la pêche.
5. Instaurer et maintenir les relations professionnelles voulues avec les organismes de financement et susciter de la part des bailleurs de fonds un engagement financier à long terme.
6. Entretenir en permanence des liens de collaboration avec d'autres organisations régionales intervenant dans le secteur de la pêche et des ressources marines, et plus particulièrement avec les organisations membres du CORP, mais également avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
7. Gérer le budget de la division dans les limites du cadre budgétaire de l'organisation et en conformité avec les exigences des bailleurs de fonds.

- **Critères d'évaluation**

1. Établissement de programmes de travail, de demandes de financement et de rapports d'activité.
2. Contacts avec les administrations chargées des ressources marines dans les États et territoires membres.
3. Établissement de relations avec les bailleurs de fonds et financement de projets.
4. Établissement de rapports avec d'autres organisations et participation aux réunions du CORP.
5. Publication de bilans sectoriels.
6. Participation aux réunions du comité exécutif de la CPS.
7. Observations reçues des administrateurs des ressources marines des États/territoires membres.
8. Observations reçues du personnel de la division des Ressources marines.

- **Financement**

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	179 400
<i>Non statutaire</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>179 400</b>

## CHAPITRE III – DIVISION RESSOURCES SOCIALES

### DÉPARTEMENT SANTÉ PUBLIQUE

#### Directeur du département Santé publique

#### PRINCIPALES FONCTIONS ET ATTRIBUTIONS

1. Conseiller le directeur général adjoint (Nouméa) sur tous les aspects relatifs au département Santé publique.
2. Assurer la direction et la gestion du département Santé publique en assumant la responsabilité générale des sections et des projets mis en œuvre par le département.
3. Veiller à ce que toutes les activités des sections du département Santé publique contribuent à la réalisation des objectifs énoncés dans le plan stratégique du département.
4. Assurer l'efficacité et l'efficacités des services proposés par les sections du département Santé publique et les autres sections de la CPS susceptibles de contribuer à la réalisation des tâches des sections techniques du département.
5. Maintenir un dialogue constant avec les responsables des services de santé des États et territoires insulaires océaniques.
6. Se mettre en rapport avec les homologues nationaux, régionaux et internationaux du département, qui œuvrent également au bien-être des populations océaniques, tels que l'OMS et l'École de médecine de Fidji; évaluer périodiquement l'efficacité et l'efficacité des protocoles d'accord signés avec certaines de ces institutions.

- **Responsabilités techniques**

1. Aider les États et territoires membres de la CPS, au niveau des directeurs de la santé, à établir des stratégies globales de prévention sanitaire et à en suivre et évaluer la mise en œuvre.  
*Ce faisant, le directeur du département Santé publique, préconisera l'adoption des stratégies suivantes consacrées dans la Charte d'Ottawa :*

- *l'élaboration d'une politique publique saine*
- *la réorientation des services de santé*
- *la création de milieux favorables*
- *l'acquisition d'aptitudes individuelles*
- *le renforcement de l'activité communautaire*

2. Fournir aux sections du département Santé publique des conseils et leur proposer des cours de formation, le cas échéant, afin que leurs activités demeurent conformes aux principes énoncés dans la Charte d'Ottawa.
3. Faciliter la coordination et l'intégration des activités de promotion de la santé du département Santé publique et de la CPS.
4. Gérer les fonds affectés aux activités de promotion de la santé au sein du département Santé publique et destinés, notamment, à l'assistance technique et à d'autres activités prévues dans le cadre de projets du département.

- **Financement**

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	49 000
<i>Non statutaire AusAID</i>	82 640
<b>TOTAL</b>	<b>131 640</b>

## Projet de renforcement de la gestion sanitaire

- **Objectif général**

Renforcer l'aptitude à diriger des administrateurs du secteur de la santé dans le Pacifique.

- **Objectif**

Mise en place d'un programme pérenne de perfectionnement de l'aptitude à diriger à l'intention des administrateurs du secteur de la santé dans le Pacifique.

- **Activités**

1. Achever l'établissement du programme de formation et des modalités d'enseignement.
2. Entreprendre une évaluation de la structure du cours afin d'en améliorer la cohérence et la qualité.
3. En concertation avec un établissement universitaire ou de formation régional, élaborer un cadre adapté destiné à faciliter la période transitoire d'intégration du programme de formation à la direction et à la gestion en matière de santé dans le cursus général de l'établissement.
4. Coordonner la tenue conjointe (CPS/établissement régional/université) de deux ateliers de formation sous-régionaux en 2002.
5. Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'activités prévues dans le cadre de projets nationaux de formation à la direction et à la gestion en matière de santé dans les pays suivants : Tonga, Samoa, Tuvalu, Kiribati, Vanuatu, Fidji et Îles Salomon.
6. En concertation avec un établissement universitaire ou de formation régional, définir les modalités d'enseignement à distance du cours de formation à la direction et à la gestion dans le domaine de la santé.

- **Critères d'évaluation**

1. Évaluation de la structure du cours achevée.
2. Programme de formation établi et approuvé par les pays participants.
3. Nom de l'établissement régional/universitaire habilité à dispenser le cours confirmé.
4. Cours de formation à la direction incorporé au cursus général de l'établissement universitaire ou de formation régional retenu.
5. Ateliers sous-régionaux de formation terminés.
6. Assistance technique fournie pour la réalisation d'activités relatives au projet dans les pays.
7. Modèle d'enseignement à distance du cours de formation à la direction et à la gestion dans le domaine de la santé mis au point.
8. Toutes les activités du projet réalisées dans la limite du budget alloué et conformément au calendrier établi.

- **Financement**

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	
<i>Non statutaire</i> <i>NZODA</i>	22 610
<b>TOTAL</b>	<b>22 610</b>

## **Section Surveillance de la santé publique et lutte contre les maladies transmissibles**

### • Objectifs

1. Améliorer et favoriser la mise en place pérenne de la surveillance de la santé publique et de l'épidémiologie appliquée dans les États et territoires insulaires membres de la Communauté du Pacifique.
2. Contribuer aux activités du Réseau océanien de surveillance de la santé publique (ROSSP) dans le cadre stratégique suivant :
  - harmonisation des besoins en matière de données sanitaires et élaboration de systèmes de surveillance appropriés, y compris dans le domaine de la recherche opérationnelle;
  - mise au point d'applications informatiques appropriées;
  - adaptation des programmes de formation à l'épidémiologie de terrain et à la surveillance de la santé publique aux besoins locaux et régionaux;
  - promotion de l'emploi du courrier électronique, ouverture du réseau à de nouveaux clients, services et réseaux;
  - publication de bulletins d'information sanitaire, d'études techniques, de résultats de recherche appliquée, de monographies, d'informations sur les ressources disponibles sur le réseau, etc.
3. Servir de point de contact de l'organe de coordination du ROSSP.
4. Établir un réseau (PACNET) de professionnels de la santé capables de communiquer et d'échanger des informations, en temps opportun, afin d'améliorer la lutte préventive et curative contre les épidémies dans les îles du Pacifique.
5. Coordonner, avec l'OMS et le Réseau international des Instituts Pasteur, le Réseau de laboratoires de santé publique du ROSSP.

### • Activités

1. Dispenser des cours de formation appropriés, de courte durée, dans les domaines de la surveillance de la santé publique et des applications informatiques pertinentes (poursuite de l'activité entreprise en 1999).
2. Offrir à des stagiaires des stages de courte durée et des missions sur le terrain, axés sur la surveillance de la santé publique et la lutte contre les maladies transmissibles.
3. Continuer la mise sur pied d'une formation régionale dans le domaine de la surveillance de la santé publique, dans le cadre d'un réseau océanien d'établissements de formation.
4. Coordonner, animer et gérer le réseau PACNET et mettre en place des services régionaux d'information et de communication en matière de surveillance de la santé publique et de services de laboratoire.
5. Fournir aux États et territoires insulaires du Pacifique d'autres éléments d'information concernant le rapport coût-efficacité et la durabilité des activités dans le domaine de la télésanté, et notamment de la télé-médecine.
6. Offrir, sur demande, aux États et territoires insulaires du Pacifique des avis techniques sur la création de systèmes d'information sanitaire et le renforcement des programmes de lutte contre les maladies.
7. Décrire les activités entreprises au niveau régional en matière d'épidémiologie des maladies transmissibles et les activités du Réseau océanien de surveillance de la santé publique dans des publications appropriées.
8. Organiser les réunions du groupe de coordination du Réseau océanien de surveillance de la santé publique.
9. Participer aux conférences régionales organisées par le département Santé communautaire et aux réunions régionales.

### • Critères d'évaluation

1. Dispenser deux ou trois cours de formation de courte durée à la surveillance de la santé publique et à l'utilisation d'Epi Info.
2. Stages en détachement et missions sur le terrain de stagiaires pour des périodes allant d'un à quatre mois.
3. Rôle de PACNET dans les activités de lutte préventive et curative contre les maladies épidémiques dans la région.
4. Augmentation du nombre d'abonnés aux listes de diffusion par courrier électronique et mise en place de nouveaux services sur PACNET (y compris par l'accès au site Web de la CPS).
5. Rapports et information en retour sur l'assistance technique fournie aux États et territoires insulaires du Pacifique, en particulier concernant la lutte contre les maladies transmissibles et le rapport coût-efficacité des activités dans les domaines de la télésanté et de la télé-médecine.
6. Rapports et autres publications sur les activités de surveillance de la section (particulièrement dans le cadre du Réseau océanien de surveillance de la santé publique).
7. Documents de travail et rapports portant sur notre contribution aux conférences et réunions techniques organisées par le département Santé communautaire.
8. Recommandations des réunions du groupe de coordination du Réseau océanien de surveillance de la santé publique.

### • Financement

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	129 100
<i>Non statutaire</i>	
<i>France</i>	255 000
<i>Taiwan</i>	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>434 100</b>

## Section Promotion de la santé

Le conseiller pour l'information, l'éducation et la communication en matière de promotion de la santé :

1. facilite la mise en œuvre des activités de promotion du département Santé publique en aidant les sections à produire des supports d'information, d'éducation et de communication appropriés;
2. définit les lignes directrices des activités d'information, d'éducation et de communication du département Santé publique;
3. aide les agents du département Santé publique à mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation appropriés pour mieux cibler les activités d'information, d'éducation et de communication en matière de promotion de la santé;
4. facilite la coordination et l'intégration des activités de promotion de la santé du département Santé publique et de la CPS;
5. renforce les capacités nationales et régionales en matière d'information, d'éducation et de communication en offrant conseils et formations, en collaboration avec des établissements régionaux de formation;
6. assiste et conseille les États et territoires océaniques qui en formulent la demande dans la conduite d'activités d'information, d'éducation et de communication;
7. facilite la coordination et la collaboration avec les organismes régionaux intervenant dans l'élaboration, la réaliser et l'évaluation d'activités d'information, d'éducation et de communication en matière de promotion de la santé.

- **Financement**

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	
<i>Non statutaire</i> <i>AusAID</i>	92 360
<b>TOTAL</b>	<b>92 360</b>

## Section Santé et mode de vie

### • Objectifs

1. Doter les nutritionnistes océaniens des compétences professionnelles requises en leur proposant des formations adaptées.
2. Produire des supports d'information adaptés aux besoins de la région.
3. Centraliser les informations relatives à la nutrition dans le Pacifique et diffuser des informations actuelles sur la recherche nutritionnelle.
4. Aider les homologues nationaux de la section à concevoir et à mettre en œuvre des programmes pragmatiques de prévention des maladies non transmissibles et liées au mode de vie.
5. Continuer à remplir ses obligations professionnelles vis-à-vis de ses partenaires au sein de la CPS, des États et territoires membres et des organisations régionales ou internationales partenaires telles que l'OMS, la FID, l'UNICEF et la FAO.

### • Activités

1. Planifier et organiser un atelier régional de formation consacré aux méthodes de production et de conception de nouveaux supports d'information et à leur utilisation, ainsi que deux ateliers sous-régionaux sur des thèmes spécifiques.
2. Produire au moins un nouveau support didactique et poursuivre la rédaction des manuels destinés aux agents de santé spécialisés dans les maladies non transmissibles.
3. Produire et distribuer *Nutrition en Océanie* et gérer le réseau Pacnut—service d'échange d'informations et de dialogue en ligne.
4. Répondre aux demandes d'information et distribuer de nouveaux supports.
5. Fournir une assistance technique aux pays qui le demandent dans des domaines tels que l'élaboration ou l'évaluation de politiques ou de plans d'action nationaux nutritionnels ou de lutte contre les maladies non transmissibles, la tenue d'ateliers spécialisés, etc.
6. Collaborer avec des organisations partenaires à la mise en œuvre de la Déclaration sur le diabète.
7. Poursuivre le recueil de documents relatifs à la nutrition et de chiffres sur la situation en matière de maladies non transmissibles dans les États et territoires océaniens.
8. Lancer un programme pilote de prévention dans au moins un pays et mettre à l'essai le manuel consacré au diabète.
9. Poursuivre l'élaboration d'un protocole d'enquête destiné à sonder l'opinion des Océaniens sur le domaine considéré.
10. Rédiger des demandes de financement et des rapports d'activité semestriels à l'intention de la direction de la CPS et des bailleurs de fonds.

### • Critères d'évaluation

1. Ateliers de formation réalisés et rapports les concernant communiqués.
2. Au moins un support d'information produit et le manuel consacré au diabète mis à l'essai dans trois pays.
3. Parution régulière de *Nutrition en Océanie* et le réseau Pacnut utilisé régulièrement.
4. Réponses rapides aux requêtes adressées à la section.
5. Preuves de l'assistance technique et professionnelle fournie aux États et territoires.
6. Preuves de l'existence de liens de collaboration avec des institutions et organisations partenaires.
7. Programme de prévention mis en œuvre dans au moins un État ou territoire.
8. Preuves de la mise à jour des documents et des informations relatives aux maladies non transmissibles disponibles dans les États et territoires.

### • Financement

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	
<i>Non statutaire</i>	
<i>AusAID</i>	185 000
<i>NZODA</i>	138 000
<b>TOTAL</b>	<b>323 000</b>

## Projet CPS de lutte contre le VIH/SIDA et les MST

### • Objectifs

1. Renforcer les moyens des États et territoires insulaires du Pacifique de manière à atténuer autant que possible les conséquences du VIH/SIDA et des MST.
2. Fournir un soutien et une aide techniques aux programmes nationaux d'éducation et de prévention en matière de SIDA et de MST, de traitement et de prise en charge des personnes touchées par ces maladies grâce aux activités mentionnées ci-dessous.
3. Élaborer et mettre en œuvre des mesures d'intervention spécifiques pour prévenir et empêcher la prolifération des MST et du SIDA dans les États et territoires océaniques.
4. Produire, recueillir et diffuser des informations utiles pour la mobilisation contre le VIH/SIDA et la prévention de cette maladie.

### • Activités

1. En collaboration avec les autorités des États et territoires océaniques, les ONG et les organismes internationaux représentés dans la région, tels que l'ONUSIDA et le PNUD, définir les activités et les interventions à prévoir dans le cadre de la planification de stratégies et de programmes, puis en assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.
2. Élargir les activités du projet VIH/SIDA et MST afin qu'il réponde plus efficacement aux besoins de ses membres.
3. Rechercher, mettre en forme et diffuser les renseignements appropriés et les informations d'actualité qui ont trait au VIH, au SIDA et aux MST.
4. Promouvoir une plus grande sensibilisation des hommes politiques, des milieux d'affaires et de la population aux conséquences que peuvent avoir le VIH, le SIDA et les MST dans tous les secteurs d'activité d'un État ou d'un territoire.

### • Critères d'évaluation

1. Preuve manifeste que des relations ont été établies avec les États et territoires, les bailleurs de fonds et d'autres organismes collaborateurs pour lutter contre le VIH/SIDA et les MST dans la région.
2. Preuve manifeste que l'équipe chargée du projet a répondu à des besoins précis concernant les activités dans le domaine du VIH/SIDA et des MST en lançant de nouvelles initiatives déterminées par les membres (en l'occurrence, les conclusions de la Conférence de Nadi sur le VIH/SIDA et les MST).
3. Les ressources mises au point répondent à l'analyse des besoins régionaux en matière d'information, d'éducation et de communication.
4. Augmentation des activités en collaboration dans plusieurs secteurs, particulièrement avec les départements et sections de la CPS.
5. Preuve que l'équipe du projet a répondu aux demandes d'aide émanant des États et territoires océaniques par des activités de formation, d'information, de recherche et de soutien documentaire.
6. Preuve que les activités prévues ont été mises en œuvre selon le plan de travail convenu.

### • Financement

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	
<i>Non statutaire</i>	
<b>TOTAL</b>	

## **Projet régional océanien de lutte contre la tuberculose**

### • **Objectifs**

1. Étendre la mise en place de la stratégie DOTS à trois nouveaux États et territoires.
2. Suivre l'exécution des programmes DOTS.
3. Renforcer, à l'échelle nationale, les capacités du personnel chargé de lutter contre la tuberculose.
4. Faciliter la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités des laboratoires nationaux de la CHATA (Association en faveur de la santé communautaire et de la lutte antituberculeuse)
5. Participer à l'étude de prévalence de la tuberculose.

### • **Activités**

1. Mener une évaluation trimestrielle du projet afin de mesurer les progrès réalisés.
2. Fournir l'assistance technique nécessaire pour augmenter les qualifications des ressources humaines par le biais d'actions de formation du personnel.
3. Faciliter et appuyer la formation des responsables de la lutte contre la tuberculose entre États et territoires.
4. Promouvoir le renforcement des capacités des laboratoires nationaux par le biais des programmes de la CHATA.
5. Soutenir et faciliter la planification stratégique et l'élaboration d'une politique générale en matière de co-infection tuberculose/VIH, à l'échelle nationale.
6. Participer à l'étude régionale de terrain visant à déterminer le nombre de cas de tuberculose dans les États et territoires océaniens.

### • **Critères d'évaluation**

1. Engagement et soutien des pouvoirs publics mesurés par les services concrets qu'ils mettent à la disposition des programmes, notamment manuel d'exploitation, centres de microscopie, organisation de l'approvisionnement en médicaments, cours de formation.
2. Nombre de patients inscrits dans un programme DOTS.
3. Population touchée par la stratégie DOTS.
4. Taux de détection.
5. Taux de guérison.

### • **Financement**

<b>Source</b>	<b>Confirmé/annoncé</b>
<i>Statutaire</i>	
<i>Non statutaire</i>	
<b>TOTAL</b>	



## Action pour la santé dans le Pacifique – Maladies non transmissibles

- **Présentation générale**

Le projet Action pour la santé dans le Pacifique, financé par l'AusAID, a pour objet l'établissement d'un partenariat avec un certain nombre d'États et territoires océaniques dans la lutte contre les maladies non transmissibles. Les agents du projet travailleront en collaboration avec les pouvoirs publics et les groupements associatifs pour apporter une réponse globale et durable aux problèmes que posent aujourd'hui les maladies non transmissibles, fondée sur les meilleures pratiques en matière de promotion de la santé.

- **Finalité à long terme**

Réduire les risques de maladies non transmissibles chez les populations vulnérables des États et territoires insulaires du Pacifique.

- **Objectif immédiat**

Créer un environnement favorisant la santé en augmentant la capacité des pays et territoires insulaires du Pacifique de gérer les facteurs de risque de ces maladies.

- **Activités**

### **Première composante : à l'échelon communautaire**

1. Créer et soutenir un groupe d'action communautaire chargé de diffuser l'information et d'inciter les membres des collectivités à agir.
2. Définir, élaborer et mettre en œuvre des stratégies adaptées et efficaces en vue d'éliminer un facteur de risque sélectionné dans chaque pays.
3. Trouver des personnes pouvant collaborer au projet et former des partenaires susceptibles d'intervenir.
4. Élaborer une stratégie d'éradication du facteur de risque visé applicable à l'échelon communautaire.

### **Deuxième composante : à l'échelon national**

1. Déterminer les facteurs favorisant l'apparition de maladies non transmissibles dans chaque pays.
2. Favoriser une action nationale contre les maladies non transmissibles par l'établissement d'un plan d'action national.
3. Fournir une assistance technique à un groupe de travail représentatif de l'ensemble des parties prenantes de chaque pays.
4. Prôner une réforme législative ayant un effet sur les facteurs favorisant l'apparition de maladies non transmissibles.

### **Troisième composante : à l'échelon régional**

1. Collaborer avec d'autres organisations régionales pour faire connaître les enseignements tirés de l'expérience, apporter un appui technique et conduire des actions de formation et de sensibilisation.
2. Préconiser une action plus résolue face aux maladies non transmissibles dans le Pacifique.

### **Quatrième composante : à l'échelon des responsables**

1. Veiller à l'adéquation de la planification et de la gestion du projet avec les besoins des pays.
2. Veiller à l'efficacité du suivi et de l'évaluation des activités mises en œuvre dans le cadre du projet.
3. Gérer le programme de petites subventions.
4. Garantir le recours aux meilleures pratiques en matière de promotion de la santé.

- **Critères d'évaluation**

1. Des stratégies élaborés à l'échelon communautaire.
2. Des plans d'action nationaux dressés.
3. Des projets de réforme législative établis.
4. Le niveau de participation des ONG, des collectivités et des pouvoirs publics connu.
5. Une mise en œuvre efficace des programmes de travail annuels.

- **Financement**

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	
<i>Non statutaire</i> <i>AusAID</i>	943 900
<b>TOTAL</b>	<b>943 900</b>

## **DÉPARTEMENT AFFAIRES SOCIO-ÉCONOMIQUES**

### **SECTION STATISTIQUE**

#### • **Objectif général**

L'objectif général de la section Statistique est d'appuyer les politiques nationales et régionales et de faciliter la prise de décision en contribuant à augmenter l'étendue et à améliorer la qualité des statistiques officielles.

L'objectif porte sur :

- la gestion et les services de conseil de la section Statistique,
- la formation à la statistique,
- les services d'information statistique.

#### • **Objectifs**

1. Fournir une formation et une aide technique efficaces aux États et territoires membres.
2. Servir de lieu centralisateur des échanges entre les services statistiques nationaux et les institutions internationales pour la région.

#### • **Activités : Le détail des activités propres à chaque pays sera déterminé en fonction des réponses à l'enquête annuelle sur les besoins des membres en matière de formation et d'assistance statistique et conformément aux recommandations formulées lors de la Conférence régionale des directeurs de la statistique.**

1. Entreprendre des missions de conseil technique dans des États et territoires membres : dans deux pays, au moins, à l'aide d'agents de la CPS et dans au moins un autre pays à l'aide d'agents de la CPS ou d'experts-conseils, selon les besoins.
2. Dispenser au moins six cours de formation à la statistique, combinant le cours d'initiation aux opérations et méthodes statistiques, le cours d'analyse des données et de rédaction de rapports et des cours spécialisés conçus pour répondre aux besoins particuliers des États et territoires membres.
3. Déterminer constamment les besoins de formation à la statistique au niveau des États et territoires ou de la région, notamment par le suivi et l'évaluation des cours de formation à la statistique. Tenir à jour le matériel didactique et élaborer des supports pédagogiques supplémentaires pour les formations spécialisées ou conçues sur mesure pour répondre aux besoins particuliers.
4. Encourager et faciliter la mise en place de moyens internes de formation à la statistique dans les États et territoires.
5. Assurer la liaison et collaborer avec les États et territoires membres de la CPS et les organisations internationales en ce qui concerne le soutien statistique et la mise en œuvre de classifications, de normes et de systèmes statistiques internationaux.
6. Accroître les compétences statistiques du chargé de la recherche statistique, notamment dans des domaines qui lui permettront de renforcer les capacités du service de la statistique de son pays.
7. Gérer et perfectionner la base de données socio-économique sur le site Web de la CPS et répondre aux demandes appropriées d'information statistique sur la région.
8. Collaborer avec d'autres organismes et bailleurs de fonds régionaux afin de promouvoir un meilleur stockage et une meilleure utilisation des données socio-économiques régionales.
9. Fournir une aide statistique aux départements et sections de la CPS (par exemple, des informations sur l'indice des prix pour l'établissement du budget et le calcul des traitements) et aux agents chargés de travaux de recherche à la CPS.

#### • **Critères d'évaluation**

1. Réalisation d'au moins six cours de formation à la statistique.
2. Réalisation d'au moins trois missions de conseil technique appropriées.
3. Mesure dans laquelle les besoins de formation des États et territoires ont été déterminés et des supports didactiques spécialisés ou conçus sur mesure et des plans d'action pour répondre aux besoins élaborés.
4. Évaluation des cours de formation à la statistique dispensés et mesures prises en conséquence.
5. Degré d'avancement de l'élaboration de supports didactiques.
6. Intérêt manifesté par les États et territoires intéressés à l'égard de la possibilité de conduire sur place des actions de formation à la statistique.
7. Étendue de la liaison et de la collaboration avec les États et territoires membres de la CPS et les organisations internationales en matière de soutien statistique et de mise en œuvre de classifications, de normes et de systèmes statistiques internationaux.
8. Degré de perfectionnement des compétences du chargé de la recherche statistique.
9. Étendue de la mise à jour des données socio-économiques sur le site Web de la CPS et fréquence de consultation de ce site par les usagers externes.
10. Étendue de l'aide offerte à la CPS en matière de statistique et offre d'un soutien statistique approprié aux travaux de recherche menés par la CPS.

- **Financement**

<b>Source</b>	<b>Confirmé/annoncé</b>
<i>Statutaire</i>	127 200
<i>Non statutaire</i>	
<i>AusAID</i>	215 000
<i>Taiwan</i>	23 750
<b>TOTAL</b>	<b>365 950</b>

## SECTION DÉMOGRAPHIE–POPULATION

### • Objectif

Aider les gouvernements des États et territoires insulaires du Pacifique à recueillir, analyser, interpréter et utiliser les données démographiques, par le biais d'un programme d'assistance technique, de formation, de recherche et de diffusion des données.

### • Activités

#### 1. Formation :

- Deux ateliers dans les pays sur l'analyse des données démographiques et la rédaction de rapports (Îles Mariannes du Nord, Samoa)
- Deux détachements de cadres professionnels de trois mois chacun (Îles Salomon, autre pays à déterminer)

#### *Indicateurs objectivement vérifiables :*

- Tenue d'ateliers
- Deux détachements de trois mois chacun
- Analyse des données de recensement par les participants aux ateliers
- Utilisation accrue de présentations visuelles de données démographiques dans les rapports statistiques et de planification établis par les responsables de la région et participation accrue des pays aux projets d'analyse des données
- Moyens accrus d'analyse des données démographiques du fait des détachements à long terme.

#### 2. Assistance technique :

- Assistance technique en réponse aux demandes (Tuvalu, Nauru, autres)
- Détachements à court terme de statisticiens.

#### *Indicateurs objectivement vérifiables :*

- Visites dans les pays d'agents de la section venus apporter une assistance technique ou assistance fournie à Nouméa
- Détachements à court terme
- Recueil et analyse de données dans la région avec l'aide de la section Démographie de la CPS.

#### 3. Diffusion des données :

- Mettre à jour régulièrement le site Web et la base de données démographiques
- Publication du manuel "*Pacific Population Handbook*" (Manuel de démographie consacré au Pacifique), comprenant un atlas démographique.
- Publication du manuel "*Pacific Population Projections Handbook*" (Manuel de projections démographiques océaniques).
- Constitution d'une base de données informatisée interactive sur la démographie, comportant des applications cartographiques.

#### *Indicateurs objectivement vérifiables :*

- Demandes de tableaux faits à partir de la base de données et nombre de visites du site Web.
- Manuel "*Pacific Population Handbook*" publié.
- Manuel "*Pacific Population Projections Handbook*" publié.
- Base de données interactive créée.

### • Financement

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	89 300
<i>Non statutaire</i>	
<i>AusAID</i>	250 000
<i>Taiwan</i>	35 000
<b>TOTAL</b>	<b>374 300</b>

## SECTION ÉNERGIES RENOUVELABLES

### • Objectif

Promouvoir l'extension de l'utilisation des énergies renouvelables pour servir un développement socio-économique des États et territoires insulaires océaniques durable et respectueux de l'environnement.

Plusieurs entreprises concourent à la réalisation de cet objectif :

- l'Initiative franco-australienne de développement des énergies renouvelables en zone rurale dans le Pacifique (PREFACE);
- le projet de développement de l'huile de coprah comme biocarburant;
- l'intégration des énergies renouvelables dans les activités de développement menées par les sections et départements de la CPS chargés de la santé, des pêches, de l'agriculture, de la condition féminine, de la promotion de la jeunesse et de la foresterie, lorsque cela est possible;
- la mise en œuvre du projet *Home First*.

### • Activités

1. Achever l'installation des équipements pour la conduite des projets pilote PREFACE :
  - Production d'énergie éolienne [puissance nominale estimée : 30 kW] sur l'atoll de Mangaia (Îles Cook)
  - Remise en état des équipements solaires à usage domestique de Namdrik [puissance maximale : 12 kW] (Îles Marshall)
  - Systèmes photovoltaïques à usage domestique [puissance maximale : 25-30 kW] pour les îles du groupe Ha'apai (Tonga)
  - Systèmes photovoltaïques [puissance maximale : 6-8 kW] pour les écoles et les dispensaires de la province de Torba (Vanuatu)
2. Superviser la réalisation des projets pilote PREFACE et apporter une assistance de suivi sur place par le renforcement des capacités et la fourniture de conseils techniques.
3. Produire et diffuser des informations sur les énergies renouvelables par le bulletin d'information sur l'énergie dans le Pacifique, le magazine océanique de l'électricité, la lettre d'information électronique de la direction, des communiqués de presse, des articles techniques, le site Web et la liste de diffusion en ligne de PREFACE.
4. Fournir une assistance de suivi, sur demande, en ce qui concerne les projets d'exploitation de l'huile de coprah à Vanuabalavu et Welangi.
5. Aider à l'élaboration de demandes de financement et à l'intégration des énergies renouvelables, lorsque cela est possible, dans les activités des sections et départements de la CPS intervenant dans des domaines généraux tels que la réduction de la pauvreté, l'approvisionnement en eau, les services de santé, la production alimentaire, l'éducation, les télécommunications et la création de revenus.
6. Conseiller, former et appuyer les États et territoires insulaires océaniques en matière de gestion durable, de fonctionnement et de suivi des projets et programmes en faveur des énergies renouvelables.
7. Aider à la commercialisation en promouvant un plus grand engagement du secteur privé en faveur des énergies renouvelables, la participation à des foires commerciales et la fourniture de renseignements sur les fournisseurs, les vendeurs et leurs produits.
8. Faire la preuve des économies d'énergie et sensibiliser le personnel à la possibilité de faire ces économies au sein même de la CPS par l'intermédiaire du projet "*Home First*" ("Commençons par le siège de la CPS").
9. Présenter des rapports et des exposés devant les instances nationales, régionales et internationales pertinentes.
10. Organiser, conjointement avec le groupe de travail du CORP sur l'énergie, une réunion régionale sur les énergies.

### • Critères d'évaluation

1. Achèvement des quatre projets pilote PREFACE et obtention des résultats socio-économiques et techniques escomptés.
2. Les quatre ateliers de formation organisés pour 100 participants venus d'États et de territoires océaniques.
3. Quatre numéros de la lettre d'information sur l'énergie en Océanie, publiés en collaboration avec la SOPAC; obtention de la collaboration de la *Pacific Power Association* (Association des producteurs d'électricité du Pacifique) pour la production de trois numéros de *Pacific Power Magazine*.
4. Nombre de demandes d'assistance des États et territoires insulaires océaniques satisfaites
5. Rédaction de cinq propositions de développement des énergies renouvelables en faveur d'États et de territoires insulaires océaniques.
6. Détachement de brève durée de deux stagiaires d'États et territoires insulaires océaniques auprès des agents de PREFACE et d'un troisième chargé de faciliter la participation à un salon professionnel.
7. Participation directe d'au moins quatre entrepreneurs/compagnies du secteur privé à la mise en œuvre des projets pilotes PREFACE.
8. Plus grande conscience des problèmes d'énergie de la part des agents de la CPS et utilisation plus rationnelle des équipements et du matériel consommateurs d'énergie.
9. Présentation d'au moins deux rapports et exposés lors de conférences régionales/internationales.
10. Présentation par les États et territoires insulaires océaniques de directives claires en matière de politique générale aux sections du CORP travaillant au développement énergétique.

- Financement

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	
<i>Non statutaire</i>	
<i>AusAID</i>	382 893
<i>France</i>	382 893
<i>Taiwan</i>	62 500
<b>TOTAL</b>	<b>828 286</b>

## BUREAU DES FEMMES DU PACIFIQUE

### • Objectif général

Aider les États et territoires insulaires océaniques à améliorer le statut de la femme par la mise en œuvre de la Plate-forme d'action pour le Pacifique, de la Plate-forme d'action de Beijing et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (ci-après dénommée CEDAW).

### • Objectifs

1. Renforcer les capacités nationales - en d'autres termes, continuer à fournir des conseils techniques et d'autres services visant à renforcer la capacité des correspondantes nationales de mettre en œuvre les principes énoncés dans la Plate-forme d'action pour le Pacifique et les plans d'action nationaux destinés à améliorer la condition féminine et d'en superviser l'application.
2. Encourager la coopération régionale et internationale—en d'autres termes, renforcer les mécanismes existants de contact, de coordination et de liaison afin de mobiliser l'assistance régionale et de la centrer sur la mise en œuvre des plates-formes d'action nationales à l'appui de la Plate-forme d'action pour le Pacifique et de la Plate-forme d'action mondiale.
3. Renforcer l'action des sections et départements de la CPS en faveur de l'équité envers les deux sexes—en d'autres termes, prodiguer des conseils et proposer une analyse de la problématique hommes-femmes applicables à la politique générale et à la gestion de la CPS et à la réalisation de ses activités.

### • Activités

1. Coordonner, en concertation avec les principaux partenaires dans le développement, l'élaboration de projets nationaux et régionaux de formation et de prestation d'une assistance technique eu égard au rôle des hommes et des femmes dans le développement.
2. Adopter une position régionale commune en préparation de conférences internationales sur la Plate-forme d'action de Beijing, la convention CEDAW et la condition féminine.
3. Contribuer au suivi de la mise en œuvre de la Plate-forme d'action pour le Pacifique, de la Plate-forme d'action pour Beijing et de la Convention CEDAW et dispenser des conseils en la matière aux services de la condition féminine, aux conseils nationaux des femmes et aux ONG.
4. Diffuser des informations et produire des publications en anglais et en français sur la mise en œuvre de la Plate-forme d'action pour le Pacifique, de la Plate-forme d'action de Beijing, de la convention CEDAW dans le Pacifique, ainsi que sur tout autre thème lié à l'amélioration de la condition féminine.
5. Mener des actions de formation au profit des femmes et associations nationales de femmes œuvrant à l'amélioration de la condition féminine (correspondantes nationales, conseils nationaux des femmes, ONG) dans les domaines suivants : le rôle des hommes et des femmes dans le développement; l'élaboration de projets; l'analyse de données brutes et l'établissement d'indicateurs de référence; la Convention CEDAW; la communication et les médias; et, enfin, l'offre de cours l'anglais aux femmes francophones.
6. Mener des actions de formation et de sensibilisation auprès d'associations de femmes afin de renforcer la lutte, à l'échelle nationale, contre le VIH/SIDA et la défense de la cause des femmes.

### • Critères d'évaluation

1. Une meilleure coordination de l'assistance technique et des actions de promotion de la condition féminine avec les principaux partenaires dans le développement.
2. Renforcement des associations nationales de femmes par le recrutement de personnel qualifié.
3. Une meilleure compréhension par les États et territoires des obligations découlant de la Plate-forme d'action pour le Pacifique, de la Plate-forme d'action pour Beijing et de la convention CEDAW et une action accrue dans ce domaine.
4. Création de bases de données régionale et nationales interactives sur les femmes océaniques, publications trimestrielles du bulletin *Femmes d'aujourd'hui – Pacifique*, création et mises à jour mensuelles, site Web du Bureau technique des femmes du Pacifique et impression de supports.
5. Augmentation du nombre d'intervenant(e)s en milieu communautaire faisant valoir le rôle des hommes et des femmes dans le développement.
6. Participation accrue des femmes à la lutte contre le VIH/SIDA.
7. Meilleur accès des femmes à l'éducation et à la formation communautaire.

### • Financement

Source	Confirmé/annoncé
<b>Statutaire</b>	101 100
<b>Non statutaire</b>	
<i>AusAID</i>	165 000
<i>NZODA</i>	132 300
<i>Nouvelle-Calédonie</i>	15 000
<i>Taiwan</i>	25 000
<b>TOTAL</b>	<b>438 400</b>

## BUREAU DE LA JEUNESSE DU PACIFIQUE

### Promotion de la jeunesse dans le Pacifique

#### • Objectif général

Coordonner la mise en place, le suivi et l'examen de la stratégie de promotion de la jeunesse océanienne à l'horizon 2005 dans les États et territoires membres de la Communauté du Pacifique.

#### • Objectifs

1. Renforcer la capacité des correspondants nationaux chargés de la promotion des jeunes (pouvoirs publics et ONG) grâce au perfectionnement des compétences et à une formation adaptée des animateurs et des jeunes des États et territoires insulaires océaniques, en insistant particulièrement sur les douze petits États insulaires membres de la CPS.
2. Informer les départements et sections de la Communauté du Pacifique des préoccupations des jeunes.
3. Renforcer la coopération entre organismes clés pour instaurer une approche coordonnée de la promotion des jeunes dans la région.
4. Renforcer la collaboration avec le Conseil de la jeunesse du Pacifique.
5. Faciliter l'examen au niveau régional de la Stratégie de promotion de la jeunesse océanienne à l'horizon 2005.

#### • Activités

1. Prêter une assistance technique pour l'élaboration de politiques et de programmes de promotion des jeunes tenant compte des spécificités hommes-femmes.
2. Mener des programmes de formation aux niveaux régional et national aux techniques d'encadrement, de gestion et à toute autre aptitude dont les États et territoires pourraient faire la demande.
3. Achever le modèle d'enseignement à distance consacré à l'encadrement et sanctionné par un certificat dans le cadre d'actions de formation à l'encadrement et à la gestion menées au profit des animateurs de groupes de jeunes de la région.
4. Assurer l'octroi de fonds et une assistance technique pour la formation, avec l'aide du Fonds de développement des petits États et territoires insulaires.
5. Fournir aide et conseils techniques de manière continue au Conseil de la jeunesse du Pacifique.
6. Diffuser l'information sur les activités en faveur des jeunes auprès des bureaux nationaux de la jeunesse, des conseils nationaux de la jeunesse, des ONG et des organisations internationales, par l'intermédiaire du bulletin *Interjeunes* et de la page Web du Bureau de la jeunesse du Pacifique.
7. Organiser la deuxième Réunion ministérielle sur la jeunesse océanienne.

#### • Critères d'évaluation

1. Participation accrue (d'au moins 25%) de jeunes aux programmes de la CPS.
2. Accès accru (d'au moins 50%) des jeunes âgés de 16 à 24 ans à la formation.
3. Manuel de formation à l'encadrement achevé en décembre 2002.
4. Adoption de politiques nationales pour la jeunesse par 25 pour cent au moins des États et territoires du Pacifique en décembre 2002.
5. Au moins 85 pour cent de participation aux réunions régionales inter-organisations.
6. Production, au moins trimestriellement, du bulletin *Interjeunes* et mise à jour régulière de la page Web du Bureau technique de la jeunesse du Pacifique.
7. Tenue de la deuxième Réunion ministérielle sur la jeunesse océanienne au cours du second semestre 2002.

#### • Financement

Source	Confirmé/annoncé
<b>Statutaire</b>	150 900
<b>Non statutaire</b>	
<i>Nouvelle-Calédonie</i>	15 000
<i>NZODA (SIS)*</i>	30 000
<i>Taiwan</i>	25 000
<i>France (SIS)*</i>	18 190
<i>Fonds de réserve SIS*</i>	163 901
<b>TOTAL</b>	<b>402 991</b>

\* SIS : Fonds de développement des petits États et territoires insulaires.



## SECTION AFFAIRES CULTURELLES

### • Objectifs

1. Assurer le suivi du huitième Festival des arts du Pacifique (22 octobre–3 novembre 2000, en Nouvelle-Calédonie).
2. Continuer d'appuyer les activités de formation de l'Association des musées des îles du Pacifique à l'intention des spécialistes du patrimoine.
3. Poursuivre les activités de la section concernant la protection juridique des savoirs traditionnels et des expressions du patrimoine culturel océanien.
4. Expansion et renforcement du réseau culturel océanien.

### • Activités

1. Festival des arts du Pacifique – Nouvelle-Calédonie 2000 : dans le cadre de sa participation à la mise au point des Actes du huitième Festival des arts du Pacifique, la CPS établira un rapport analytique des conclusions des ateliers et du symposium qui se tiendront durant le Festival. Ce travail a été commandé par la Commission de l'Union européenne et pourrait déboucher sur le financement par l'Union d'un projet axé sur l'émergence d'un marché culturel dans les États et territoires océaniques. Justifier de l'emploi des fonds affectés au Festival des arts du Pacifique par l'intermédiaire de la CPS.
2. Conseil des arts du Pacifique : organisation de la troisième Réunion du comité exécutif du Conseil des arts du Pacifique.
3. Publication des directives établies dans le cadre de l'atelier tenu conjointement par l'UNESCO et le Secrétariat général du Forum sur la protection juridique des savoirs traditionnels et des expressions du patrimoine culturel océanien, suivi de leur présentation aux gouvernements et administrations des États et territoires insulaires du Pacifique.
4. Association des musées des îles du Pacifique : apporter une aide logistique à cette association et rassembler des articles à faire paraître dans la revue *PIMA News*.
5. Établir le site Web du Conseil des arts du Pacifique en français et en anglais.

### • Critères d'évaluation

1. Réalisations tangibles du Festival et compte rendu de la participation de la CPS à cet événement.
2. Ordres du jour et rapports des réunions.
3. Directives et informations en retour des gouvernements et administrations.
4. Traduction d'articles et contributions à la tenue des ateliers.
5. Site Web du Conseil des arts du Pacifique.

### • Financement

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	35 000
<i>Non statutaire</i>	
<i>France</i>	110 000
<i>Nouvelle-Calédonie</i>	30 000
<i>NZODA</i>	30 000
<i>Taiwan</i>	25 000
<b>TOTAL</b>	<b>230 000</b>

**DÉPARTEMENT INFORMATION ET COMMUNICATION****SECTION PLANIFICATION**

- **Objectifs**

1. Appuyer les départements et sections de la CPS durant le cycle des projets.
2. Améliorer la capacité de planification générale du Secrétariat général.

- **Activités/fonctions**

**Services d'appui aux départements/sections**

En ce qui concerne la conception de projets, de systèmes de gestion de projets, les politiques et procédures suivies par les bailleurs de fonds et les normes de qualité des réalisations de la CPS :

1. Prodiguer des conseils aux directeurs de divisions et aux agents des sections et départements.
2. Élaborer des projets et mettre au point et gérer des systèmes de gestion de projet appropriés.
3. Organiser des formations dans les domaines précités, comme il convient et selon les besoins.
4. Veiller à l'application de normes de qualité à la conception et à la gestion des projets de l'organisation.
5. Planifier, organiser et mener des évaluations de programmes et de projets.

**Planification générale**

6. Contribuer à l'élaboration de la politique générale de l'organisation et à la planification et au suivi du budget et des ressources de l'organisation.
7. Fournir au directeur général des conseils éclairés de politique générale sur un vaste éventail de questions, et sur celles ceux ayant trait à la planification stratégique, en particulier.
8. Planifier et coordonner la mise en œuvre de mesures d'amélioration structurelle telles que le plan directeur et le cadre d'assurance de la qualité de l'organisation.
9. Aider à l'élaboration des plans stratégiques et à la définition des objectifs et des programmes de travail des divisions et des départements et sections.
10. Planifier et coordonner les programmes bénéficiant du concours des bailleurs de fonds et en suivre la mise en œuvre.
11. En sa qualité de personne de contact pour la CPS, entretenir les relations et négocier avec les bailleurs de fonds au nom du Secrétariat général.

- **Critères d'évaluation**

1. Financement accru de projets par les bailleurs, nombre de projets approuvés.
2. Qualité des projets (en fonction de l'appréciation qui en est donnée par les bailleurs eux-mêmes).
3. Procédures et normes élaborées et appliquées.
4. Évaluations entreprises ou coordonnées.
5. Information disponible sur les politiques et les procédures des bailleurs.
6. Mise au point d'un plan directeur de la CPS et d'autres instruments de planification.
7. Projet de développement entrepris.

- **Financement**

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	84 900
<i>Non statutaire</i>	
<i>AusAID</i>	181 125
<i>NZODA</i>	60 000
<b>TOTAL</b>	<b>326 025</b>

## SECTION PUBLICATIONS

### • Objectifs

1. Servir de point de coordination pour tous les documents produits par la CPS afin de s'assurer qu'ils répondent aux normes acceptées de la CPS.
2. Fournir des conseils, une formation et une aide de qualité professionnelle aux agents de la CPS qui produisent leur propre documentation.
3. Répondre aux besoins de l'organisation en fournissant :
  - des services de rédaction-correction, de conception et de mise en page sous forme de publications imprimées ou diffusées par voie électronique;
  - des services d'impression;
  - des services de distribution des imprimés et en concourant à la diffusion des publications sur support électronique.
4. Diffuser des informations à caractère général concernant l'organisation et ses activités aux publics-cibles, y compris aux médias.
5. Mettre un(des) rapporteur(s) à la disposition des sessions de la Conférence et du CRGA et d'autres conférences techniques, lorsque cela est possible.

### • Activités

1. Assurer la correction et la révision d'épreuves ainsi que la mise en forme de documents d'information produits par les agents des programmes et par la direction en vue de leur publication, y compris par voie électronique.
2. Produire, dès le stade de la conception, des documents d'information à la demande des départements/sections et de la direction.
3. Prodiger des conseils techniques, dispenser une formation et apporter son concours aux agents de la CPS et aux auteurs qui publient des documents d'information, que ce soit sur support écrit ou par voie électronique.
4. Concevoir la trame visuelle et la mise en page, fournir des œuvres originales et retravaillées, ainsi que des services de photographie et de photomontage.
5. Diffuser des supports d'information réalisés par la CPS et coordonner les documents imprimés en dehors de la CPS.
6. Diffuser le matériel d'information pour le compte de la CPS (sur Internet, par voie électronique ou par la diffusion de matériels imprimés).
7. Réaliser et diffuser de la documentation à caractère général sur et pour la CPS (y compris des communiqués de presse).
8. Rédiger des projets de rapport de la Conférence de la Communauté du Pacifique et de ses Comités, ainsi que des conférences techniques, dans la mesure du possible.

### • Critères d'évaluation

1. Respect des délais : respecter les délais convenus pour la publication.
2. Coûts : ne pas dépasser le budget convenu.
3. Qualité : satisfaction des critères fixés par l'organisation pour les publications; information en retour de la part des agents des départements et sections et des publics ciblés et adoption des meilleures pratiques et mesure du contrôle de la qualité par les agents de la section.
4. Pertinence et efficacité : les publics cibles, les agents des départements et sections, les bailleurs et la direction sont satisfaits de la pertinence et l'efficacité des supports d'information.

### • Financement

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	588 600
<i>Non statutaire</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>588 600</b>

## SECTION TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

### • Objectif

Fournir des services informatiques et de télécommunication performants à l'organisation et aux agents de la CPS, à l'appui des activités inscrites dans les programmes de travail approuvés chaque année. Dans la limite des ressources disponibles, fournir également un soutien direct aux États et territoires membres, dans le cadre d'activités spécifiques. À moyen et à long terme, continuer à soutenir des actions régionales sous la houlette du CORP en faveur d'une intégration rentable des technologies de l'information et de la communication adaptées dans les priorités régionales des États et territoires membres de la CPS.

### • Activités

1. Fournir des conseils à la direction de la CPS et à tous ses départements et sections concernant les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les techniques à adopter et à mettre au point, à l'appui des activités de l'organisation.
2. Concevoir et promouvoir un mécanisme permettant d'institutionnaliser les normes en matière de TIC au sein de l'organisation. Continuer d'intervenir suivant le modèle décentralisé actuel de conception et d'utilisation de systèmes répondant aux besoins spécifiques de chaque département et section, tout en coordonnant une approche centralisée selon les politiques générales, les technologies et les méthodes d'élaboration de projets, dont la section est chargée d'assurer la continuité.
3. Renforcer l'infrastructure du réseau interne de la CPS et améliorer les fonctionnalités et l'interface utilisateur des systèmes de gestion des finances et des ressources humaines, telles que les applications Sun Systems et celles du progiciel de paie, ainsi que d'autres outils connexes qui garantissent l'accessibilité des systèmes à tous les agents de la CPS, aux États et territoires membres et aux parties prenantes aux activités de l'organisation dans le monde.
4. Assurer le bon fonctionnement de la liaison ComET entre le siège de la CPS, à Nouméa, et son antenne de Suva et procéder à des améliorations afin d'offrir aux agents de l'organisation un accès à des services de communication fiables.
5. Continuer de former et de perfectionner le personnel de la CPS et celui des États et territoires membres à l'utilisation des systèmes et applications TIC dont l'emploi à l'échelle de toute l'organisation a été approuvé.
6. Veiller au bon fonctionnement des systèmes de communication et des équipements de conférence de l'organisation.
7. Installer l'équipement informatique et les logiciels adaptés à une gestion du réseau active et efficace et renforcer les services d'assistance informatique des agents de la CPS.
8. Étudier les procédures administratives et financières suivies dans les sites de l'organisation et la structure organique de celle-ci, en particulier les modes de gestion des données, et formuler des recommandations pouvant contribuer à leur amélioration.
9. Étudier et évaluer les besoins de l'organisation en vue de la mise en œuvre d'une stratégie normalisée de gestion documentaire.

### • Critères d'évaluation

1. Accès minimal à 95 pour cent des services de réseau de l'organisation, des applications de gestion financière et des ressources humaines et un meilleur soutien apporté aux systèmes de communication et à la logistique des conférences au cours des douze prochains mois.
2. Délai de rétablissement maximal de trois heures en cas d'incident informatique touchant les systèmes et applications de l'organisation.
3. Une meilleure prestation des services offerts aux États et territoires membres de la CPS, aux bailleurs d'aide et à d'autres utilisateurs par le recours à différentes technologies telles qu'Internet, le courrier électronique, la toile mondiale, les moteurs de recherche, les répertoires et, le cas échéant, les portails.
4. L'offre d'un soutien technique de grande qualité en matière de TIC à la direction et aux départements et sections de la CPS, grâce à une procédure plus consultative et à la constitution de groupes d'experts au sein de l'organisation. Ce service peut être étendu aux États et territoires membres et aux autres organisations régionales, sous réserve de l'obtention de fonds suffisants; cela peut constituer un mécanisme interne d'assurance de la qualité des technologies de l'information et de la communication qui sont essentielles pour l'organisation.
5. Création, au sein de la CPS, d'un comité normatif en matière de TIC, habilité à élaborer et à évaluer toutes les normes applicables au matériel informatique et aux logiciels autorisés dans le cadre des systèmes et applications de la CPS, en s'inspirant des normes en vigueur.
6. Une stratégie d'assistance informatique plus performante, permettant d'enregistrer et d'analyser les activités et en vue d'évaluer les améliorations de la prestation des services et de parer à des dégradations éventuelles.
7. Achever le projet pilote de gestion documentaire, axé plus particulièrement sur les activités principales des sections Planification et Archives, et formulation de recommandations sur les spécifications techniques et les impératifs associés à un système de gestion documentaire commun à toute l'organisation.
8. Achèvement de l'élaboration d'une méthode de conception, de mise au point, de réalisation, de gestion et de suivi de projets dans le domaine des TIC, gérés par la CPS.
9. Production d'un rapport contenant des recommandations sur l'étude et l'évaluation des procédures internes à l'organisation et la création de modèles perfectionnés de gestion de données relatives aux principales activités des services administratifs et financiers de la CPS.

- **Financement**

<b>Source</b>	<b>Confirmé/annoncé</b>
<i>Statutaire</i>	349 600
<i>Non statutaire</i> <i>Divers</i>	68 800
<b>TOTAL</b>	<b>418 400</b>

## SECTION TRADUCTION ET INTERPRÉTATION

- **Objectifs**

1. Offrir des services efficaces de traduction et d'interprétation dans les deux langues officielles de la CPS.
2. Accueillir un ou plusieurs stagiaires océaniens
3. Accroître les moyens de fonctionnement de la section en élargissant le vivier de traducteurs indépendants.

- **Activités**

1. Offrir des services linguistiques aux conférences ou réunions organisées, parrainées ou approuvées par la CPS.
2. Assurer toutes les formes d'interprétation, selon les besoins.
3. Traduire tous les documents de la CPS, selon les besoins.
4. Poursuivre le développement des capacités terminologiques de la section en établissant des relations avec d'autres organisations dans le monde par le biais de la Réunion interinstitutions sur la terminologie et la traduction assistée par ordinateur (JIAMCATT) et d'autres accords bilatéraux.
5. Poursuivre la mise au point d'outils informatiques d'aide à la traduction pour rendre plus efficace le travail de traduction.
6. Constituer un répertoire de traducteurs et de réviseurs indépendants basés dans le monde entier et accessibles par Internet ou le courrier électronique, tout en continuant à donner la priorité aux ressources humaines locales et régionales.

- **Critères d'évaluation**

1. Satisfaction du client quant aux services d'interprétation fournis.
2. Respect des délais et des normes de qualité des services de traduction.
3. Demandes d'aide terminologique tant au plan interne qu'externe.

- **Financement**

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	737 800
<i>Non statutaire</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>737 800</b>

## BIBLIOTHÈQUE

### • Objectifs

1. Mettre à disposition des ressources documentaires et fournir, en temps utile, des services d'information présentant le meilleur rapport qualité-coût au personnel de la CPS à Nouméa et à d'autres demandeurs.
2. Mettre au point la page d'accueil du site Web de la bibliothèque en vue de l'intégrer au site Web de la CPS.
3. Enregistrer et archiver systématiquement trois exemplaires des documents publiés et produits par le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.

### • Activités

1. Acquérir des matériels pertinents publiés, officiellement ou non, par différents moyens : achat, échange, dépôt et dons.
2. Cataloguer et classer ces documents dans la base de données de manière à ce qu'ils soient d'un accès aisé et facilement disponibles.
3. Fournir des informations aux usagers de la bibliothèque grâce aux services de référence et de documentation tels que prêts, mise en circulation, listes d'acquisitions et à la compilation de bibliographies, aux recherches documentaires et aux communications verbales et écrites.
4. Mettre au point et gérer une base de données bibliographiques électronique de grande qualité dans l'intérêt de la CPS et de la région.

### • Critères d'évaluation

1. Page d'accueil de la bibliothèque intégrée au site Web de la CPS.
2. Les publications sur papier remplacées par des documents en ligne (notamment les périodiques), lorsque cela est possible.
3. Achat d'ouvrages et de périodiques imputés sur tout le budget de l'exercice 1999 d'ici à octobre-novembre.
4. Catalogage et classement d'au moins 2 000 titres d'ici à décembre.
5. Compilation et diffusion, chaque trimestre, de la liste d'acquisitions à nos bibliothèques de dépôt, à leur demande (étant entendu que la base de données de la bibliothèque permettra à ses utilisateurs d'accéder à cette information).

### • Financement

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	149 500
<i>Non statutaire</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>149 500</b>

## CHAPITRE IV – DIVISION RESSOURCES MARINES

### PROGRAMME PÊCHE CÔTIÈRE

- **Raison d'être**

Assurer, dans la région, un service de soutien qui aide les Océaniens à déterminer la situation de la pêche artisanale ainsi que des ressources aquatiques dans les eaux des îles du Pacifique et à optimiser leur valeur économique et sociale à long terme.

#### Section Développement de la pêche

- **Objectif**

Aider les États et territoires à développer la pêche commerciale et à en faire une activité économiquement viable en mettant l'accent sur l'exploitation des bateaux, les activités de pêche et de valorisation des produits de la pêche.

- **Activités**

1. Fournir aux États ou territoires membres, dans le cadre de missions ou de stages conduits sur place, une assistance technique axée sur des programmes d'activité spécifiques pouvant concerner les techniques de pêche de thonidés (notamment la palangre), les compétences en matière de navigation et de matelotage, la manipulation, le traitement et la réfrigération du poisson, l'entretien des engins de pêche et des moteurs, la construction et le mouillage de DCP et l'évaluation de sites éventuels, ainsi que les campagnes de pêche expérimentale.
2. Au terme de chaque mission, préparer un rapport qui sera diffusé dans l'ensemble de la région.
3. S'agissant des besoins prioritaires de développement, offrir informations et conseils dans les domaines suivants : fournisseurs de matériel pour les DCP; méthodes de construction et de mouillage de ces engins; spécifications des bateaux de pêche selon leur utilisation; nouvelles possibilités de transformation à valeur ajoutée des thonidés et des espèces associées; engins et méthodes de pêche des vivaneaux; et perspectives de développement de la pêche sportive.
4. Réaliser des manuels techniques consacrés à certains engins ou techniques de pêche, ainsi que d'autres publications destinées à promouvoir de manière pratique une exploitation durable des ressources, en fonction des financements disponibles et de la charge de travail des agents.
5. Fournir un concours et un soutien techniques *in situ* à d'autres composantes de la division Ressources marines de la CPS ou dans le cadre de projets menés en collaboration avec des organismes de la région, notamment l'Agence des pêches du Forum.

- **Critères d'évaluation**

1. Bon déroulement de six missions entreprises dans les pays et réalisation des objectifs fixés pour chacun des programmes d'activité spécifiques, notamment la rédaction rapide de rapports informels.
2. Publication et diffusion de tous les rapports formels de mission dans les huit mois suivant la fin de chaque projet.
3. Prestation, en temps opportun, de conseils et de renseignements correspondant à la demande formulée ou, le cas échéant, réorientation vers d'autres sources d'information.
4. Publication d'un ouvrage technique de portée régionale dans l'année.
5. Achèvement des travaux menés en collaboration avec d'autres départements et sections de la CPS et d'autres organisations de la région, dans le respect des délais convenus.

- **Financement**

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	126 800
<i>Non statutaire</i>	
<i>AusAID</i>	150 000
<i>NZODA</i>	132 000
<b>TOTAL</b>	<b>408 800</b>



**Section Valorisation des produits de la pêche**

(sous la responsabilité du directeur de la division Ressources marines, pendant l'exercice 2002)

- **Objectifs**

Aider les entreprises océaniques à améliorer tous les aspects de l'utilisation des ressources marines vivantes, depuis le moment suivant immédiatement la capture jusqu'à la vente ou l'utilisation, en fournissant des conseils pratiques, une formation et de l'information. Cette aide peut porter sur la manipulation du poisson après récolte afin d'en préserver la fraîcheur, les techniques appropriées de transformation, le perfectionnement du produit, les normes de qualité, l'évaluation des risques sanitaires et la diffusion d'informations commerciales spécifiques, mais ne concernera pas l'élaboration d'une politique commerciale, l'éducation supérieure dans les métiers de la mer ou l'économie régionale de la pêche, sujets déjà abordés par d'autres organisations.

- **Activités**

En fonction des fonds disponibles, continuer de fournir à la région une quantité minimum d'avis et de soutien en matière de valorisation des produits de la pêche, en organisant et gérant des missions experts-conseils, en collaboration avec les sections Développement de la pêche et Formation.

- **Critères d'évaluation**

Affectation de deux mois-homme de service de conseil aux activités prioritaires en matière de valorisation des produits de la pêche.

- **Financement**

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	
<i>Non statutaire</i> <i>AusAID</i>	20 000
<b>TOTAL</b>	<b>20 000</b>

## **Section Formation halieutique**

### • **Objectifs**

Définir les besoins et dispenser une formation pratique aux agents des pouvoirs publics et issus du secteur privé dans tous les domaines touchant à l'exploitation des ressources marines, en encourageant en particulier les activités créatrices de revenus durables :

1. Coordination : favoriser la transmission de compétences dans le domaine de la pêche à des Océaniens en coordonnant les actions de formation halieutique et en promouvant l'échange d'informations appropriées sur la formation et l'enseignement des techniques de pêche.
2. Planification : aider les États et territoires insulaires du Pacifique à planifier de manière plus efficace et à mettre en œuvre des programmes de perfectionnement et de formation des ressources humaines dans le secteur des pêches et à tirer au mieux parti des possibilités de formation existantes.
3. Mise en œuvre : élaborer et dispenser des programmes de formation qui ne sont pas déjà donnés dans le cadre d'instituts de formation établis, en particulier des formations professionnelles et pratiques dans des domaines tels que la gestion d'entreprise, la sécurité en mer, la gestion de la qualité des produits de la mer et l'aquaculture.

### • **Activités**

1. Maintenir le réseau de spécialistes de la formation à la pêche et coordonner la publication du bulletin correspondant.
2. Mettre à jour annuellement le *Catalogue de la formation halieutique*.
3. Fournir aux États et territoires membres les supports pédagogiques nécessaires au déroulement de leurs programmes de formation à la pêche.
4. Aider les services des pêches des États et territoires membres de la CPS à élaborer un plan d'action sectoriel de mise en valeur de leurs ressources humaines.
5. Organiser un cours régional pour la formation des équipages de bateaux de pêche.
6. Par le biais du cours CPS/*Nelson Polytechnic*, donner une formation technique générale à la pêche à des ressortissants de pays océaniques dans la limite des ressources disponibles.
7. Poursuivre le perfectionnement et la diffusion d'outils de sensibilisation à la sécurité en mer à l'intention des équipages des bateaux de pêche.
8. Concourir à l'organisation du cours sanctionné par le certificat océanien de marin-pêcheur et de stages de préparation à la sécurité en mer.
9. Contribuer à l'organisation d'ateliers nationaux sur certains aspects de la pêche.
10. Proposer un stage en détachement aux agents des services des pêches océaniques, en collaboration avec la section Information.
11. Organiser, à l'échelon national, un stage sur la manipulation et la classification du thon de qualité *sashimi*.
12. Fournir un concours et un soutien techniques à d'autres composantes de la division Ressources marines de la CPS ainsi que dans le cadre de projets menés en collaboration avec des entités régionales.

### • **Critères d'évaluation**

1. Publication de deux numéros du bulletin et diffusion auprès de 400 correspondants du réseau.
2. Publication sur support papier et sur le site Web de la CPS du *Catalogue de la formation halieutique*.
3. Mise à disposition, sur demande, de supports pédagogiques.
4. Contribution à l'élaboration d'au moins un plan de mise en valeur des ressources humaines dans le secteur de la pêche.
5. Dispense d'un cours pour la formation des équipages des bateaux de pêche.
6. Participation d'au moins dix stagiaires au cours CPS/*Nelson Polytechnic*.
7. Publication d'articles de sensibilisation à la sécurité en mer.
8. Contribution à l'organisation du cours de formation de marins-pêcheurs et de stages sur la sécurité en mer, dans un établissement au moins.
9. Contribution à l'organisation de trois ateliers nationaux au moins.
10. Accueil d'un stagiaire en détachement auprès de la section.
11. Organisation d'au moins un stage de formation consacré au thon de qualité *sashimi*.
12. Collaboration avec d'autres départements et sections de la CPS et d'autres entités régionales, de façon à ce qu'ils puissent respecter les délais impartis.

### • **Financement**

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	
<i>Non statutaire</i>	
<i>AusAID</i>	170 000
<i>Commission européenne</i>	70 000
<i>France</i>	112 400
<b>TOTAL</b>	<b>352 400</b>

## Section Information

### • Objectif

Produire et communiquer des renseignements actualisés sur les pêches aux États et territoires insulaires du Pacifique et gérer des réseaux d'information technique.

### • Activités

1. Assurer la mise en forme et la publication trimestrielle de la *Lettre d'information sur les pêches* de la CPS.
2. Coordonner la publication des bulletins des réseaux de spécialistes actuels et de ceux qui pourraient venir s'y ajouter, conformément aux recommandations issues de la conférence des directeurs des pêches de la région.
3. Mettre à jour et publier le *Répertoire des pêches*.
4. Publier les rapports techniques et les documents des autres sections de la division Ressources marines.
5. Compiler des bibliographies spécialisées, des études thématiques et des dossiers d'information, selon les besoins.
6. Coordonner un service de consultation et d'information qui réponde avec dynamisme aux demandes à caractère technique émanant des agents des services des pêches des États et territoires membres de la CPS.
7. Sur demande, fournir une assistance technique aux services des pêches des États et territoires qui envisagent de créer un centre d'information ou de documentation.
8. Mettre en place une bibliothèque électronique sur le serveur Internet de la division Ressources marines.
9. Offrir des possibilités de formation en détachement.
10. Réaliser des affiches sur les poissons à l'intention des services des pêches des États et territoires insulaires du Pacifique.

### • Critères d'évaluation

1. Publication et diffusion de quatre numéros de la *Lettre d'information sur les pêches*.
2. Services de soutien apportés à neuf réseaux de spécialistes et publication d'au moins neuf bulletins d'information.
3. Publication du *Répertoire des pêches* sur papier et support informatique.
4. Publication d'au moins trois rapports techniques.
5. Compilation d'études thématiques et de dossiers d'information, selon les besoins.
6. Réponse rapide et exacte aux demandes émanant des États et territoires membres.
7. Fourniture de soutien technique, sur demande, dans le cadre de trois missions au plus dans les États ou territoires.
8. Mise à disposition de la bibliothèque électronique de la CPS sur la Toile.
9. Stage en détachement d'un agent d'un service des pêches océanien.
10. Réalisation d'au moins deux affiches sur les poissons.

### • Financement

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	
<i>Non statutaire</i>	
<i>AusAID</i>	20 000
<i>Commission européenne</i>	50 000
<i>France</i>	304 742
<b>TOTAL</b>	<b>374 742</b>

## Section Évaluation et gestion des ressources récifales

### • Objectif

Fournir aux directeurs des services des pêches des pays océaniques des renseignements sur l'état, le degré d'exploitation et les perspectives d'avenir des ressources côtières placées sous leur contrôle et formuler des recommandations concernant l'élaboration et l'application de mesures de gestion des pêcheries ou de l'écosystème.

### • Activités

1. Aider les services des pêches des États et territoires membres à entreprendre une évaluation de leurs ressources halieutiques récifales.
2. Aider les services des pêches des États et territoires membres à prendre des mesures de gestion de leurs ressources halieutiques récifales.
3. Assurer l'accès aux données sur l'exploitation des ressources côtières (en invertébrés notamment) et dresser le bilan de l'état de ces ressources dans la région.
4. Tout au long de l'année, s'efforcer de répondre à toutes les demandes de conseils sur l'évaluation et la gestion des ressources émanant des services des pêches des États et territoires membres et coordonner les échanges entre chercheurs de la région et d'ailleurs.
5. Gérer le Réseau régional consacré aux poissons vivants de récif.
6. Mettre en œuvre la composante du projet PROCFISH de la CPS et de l'UE intitulée "Projet régional d'évaluation comparative des ressources récifales du Pacifique Sud (SPRCARF)".
7. Fournir un concours et un soutien techniques à d'autres composantes de la division Ressources marines de la CPS ainsi que dans le cadre de projets menés en collaboration avec des entités régionales.

### • Critères d'évaluation

1. Participation à des missions d'évaluation des ressources récifales ou à la rédaction de rapports sur la situation des ressources récifales dans quatre pays au moins.
2. Participation à la mise en place de mécanismes de gestion des ressources récifales dans quatre pays au moins.
3. Publication d'au moins un rapport général sur la situation des ressources récifales dans la région.
4. Réponses rapides et exactes, par courrier, par courrier électronique ou par téléphone, aux demandes reçues, notamment des États et territoires océaniques.
5. Collaboration avec d'autres départements et sections de la CPS et d'autres entités régionales, de façon à ce qu'ils puissent respecter les délais impartis.

### • Financement

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	
<i>Non statutaire</i>	
<i>France</i>	55 000
<i>Taiwan</i>	18 750
<i>Commission européenne</i>	1 095 000
<i>Fondation MacArthur</i>	266 500
<i>Fondation Packard</i>	130 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 565 250</b>

## Section Pêche en milieu communautaire

### • Objectif

Encourager les populations villageoises pratiquant la pêche côtière, et notamment les femmes, à participer à la gestion des activités de pêche artisanale et vivrière et les aider à tirer parti des activités d'évaluation, de gestion et de mise en valeur des ressources halieutiques menées aux échelons régional et national.

### • Activités

1. Étudier, au niveau national, les problèmes et les débouchés se présentant aux hommes et femmes s'occupant de pêche vivrière et artisanale et publier des rapports de ces études.
2. Sur la base des études effectuées sur le terrain, publier des rapports nationaux destinés à conseiller les pouvoirs publics sur l'élaboration de programmes nationaux de gestion communautaire adaptés.
3. Entreprendre une analyse du rôle des femmes et des hommes dans le secteur de la pêche thonière sur laquelle fonder les plans de gestion de la ressource en thonidés.
4. Dispenser, aux échelons national et régional, des cours de formation destinés aux intervenants du secteur de la pêche vivrière et artisanale.
5. Contribuer à l'élaboration de programmes nationaux de gestion en fournissant des avis techniques.
6. Aider à l'élaboration de plans de gestion des ressources halieutiques à l'échelle des communautés villageoises.
7. Produire et diffuser des supports didactiques, dont le bulletin d'information de la section, des manuels de formation et des films vidéo.

### • Critères d'évaluation

1. Production d'au moins un rapport national décrivant les problèmes rencontrés par les hommes et les femmes s'occupant de pêche vivrière et artisanale et les débouchés qui leur sont offerts.
2. Mise en œuvre de deux programmes de gestion communautaire des ressources halieutiques.
3. Analyse du rôle des femmes et des hommes dans le secteur de la pêche thonière dans un pays au moins.
4. Organisation de trois ateliers à l'échelon national et d'un à l'échelon régional.
5. Évaluation de deux programmes de gestion communautaire des ressources halieutiques.
6. Publication de deux bulletins d'information du réseau de spécialistes et de deux supports didactiques, au moins.

### • Financement

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	
<i>Non statutaire</i>	
<i>AusAID</i>	136 120
<i>Commission européenne</i>	126 000
<i>NZODA</i>	110 000
<b>TOTAL</b>	<b>372 120</b>

## Section Aquaculture

### • Objectif

Promouvoir, auprès des populations océaniques, le développement d'une aquaculture durable sur les plans économique, social et écologique, par le biais d'un service de coordination et d'assistance technique régionale.

### • Activités

1. Contribuer à l'élaboration d'une stratégie régionale de développement de l'aquaculture dans le Pacifique.
2. Gérer un réseau régional de correspondants facilitant l'échange d'idées, la création de liens et la collaboration régionale.
3. Entretenir des liens de partenariat solides avec d'autres institutions telles que les organisations membres du CORP et le Centre international pour la gestion des ressources bioaquatiques (ICLARM).
4. Créer un site Web consacré à l'aquaculture, proposant des informations et des conseils, ainsi qu'un forum de discussion en ligne.
5. Gérer une base de données régionale contenant des informations relatives à l'aquaculture, dont des statistiques nationales, des descriptions des secteurs aquacoles publics et privés des États et territoires de la région et les tendances du marché.
6. Élaborer de nouvelles sources d'information dont un bulletin d'information spécialisé et des rapports techniques.
7. Enrichir le fonds de la bibliothèque de la CPS en le dotant d'ouvrages de référence et de "littérature grise", non publiés, produits dans la région.
8. Proposer des formations en détachement à l'aquaculture au profit d'Océaniens.
9. Parrainer la participation de chercheurs et de gestionnaires océaniques à des conférences et ateliers consacrés à l'aquaculture.
10. Aider les pouvoirs publics et le secteur privé océaniques à évaluer les projets d'investissement et les investissements dans l'aquaculture.
11. Aider les pouvoirs publics et les collectivités océaniques à établir des plans, des politiques et une réglementation pratiques en matière d'aquaculture.
12. Faciliter la satisfaction des besoins prioritaires de la région en matière de recherche aquacole appliquée.

### • Critères d'évaluation

1. Formulation du premier projet de stratégie de développement régional de l'aquaculture.
2. Organisation, par le réseau de spécialistes en aquaculture, d'un atelier régional consacré à l'établissement des priorités et l'élaboration de politiques générales.
3. Création et activation du site Web consacré à l'aquaculture.
4. Transmission de la base de données régionale, sous forme électronique et imprimée, aux États et territoires membres.
5. Distribution du premier numéro du bulletin d'information spécialisé.
6. Distribution de la liste bibliographique des ouvrages de la bibliothèque.
7. Réalisation de trois formations en détachement.
8. Financement de la participation de quatre Océaniques à des conférences et ateliers.
9. Recrutement de quatre experts-conseils chargés de fournir une assistance technique à la région.
10. Financement de travaux de recherche coordonnés par l'ICLARM et l'aide bilatérale directe.
11. Réponse rapide et efficace à toutes les demandes d'aide en matière d'aquaculture.

### • Financement

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	
<i>Non statutaire</i> <i>AusAID</i>	355 000
<b>TOTAL</b>	<b>355 000</b>

## PROGRAMME PÊCHE HAUTURIÈRE

### • Énoncé de la mission

Mener des recherches scientifiques afin de fournir aux États et territoires membres les informations dont ils ont besoin pour assurer la mise en valeur et la gestion durables de la ressource en thonidés et en poissons à rostre des eaux internationales comprises dans la zone d'action de la CPS ou des eaux adjacentes. Fournir des services de collecte et d'analyse de données aux services des pêches nationaux et aux programmes des pêches de la CPS.

### Coordination des pêches hauturières

Responsable de la coordination et de l'administration du programme, de ses activités, de ses groupes de travail consultatifs et de l'offre d'avis scientifiques en matière de pêche thonière à l'échelle nationale et internationale.

### • Financement

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	112 900
<i>Non statutaire</i> <i>Divers</i>	92 000
<b>TOTAL</b>	<b>204 900</b>

### Section Statistique et suivi

#### • Activités

1. Gérer, au nom des États et territoires océaniques, une base de données sur la pêche hauturière (de thonidés essentiellement) dans la région, en se fondant sur les fiches journalières de prises et d'effort.
2. Gérer les bases de données agrégées sur les activités de pêche hauturière déployées dans la région.
3. Fournir des informations statistiques sur la pêche hauturière par le biais de bulletins trimestriels et de récapitulatifs annuels des prises.
4. Fournir aux services nationaux des pêches des services de collecte et d'analyse de données.
5. Superviser les programmes d'échantillonnage au port et d'observation menés dans la région qui produisent les renseignements sur la composition des prises et l'activité de pêche nécessaires à l'évaluation de la ressource.

#### • Critères d'évaluation

1. Exploitation d'une base de données de prises et d'effort, à laquelle les États et territoires membres ont accès sur demande.
2. Agrégation régulière des données qui sont consultées aux fins de l'évaluation des stocks.
3. Publication de quatre bulletins et d'un récapitulatif des prises.
4. Trois missions dans des États ou territoires membres; réalisation d'au moins dix mises à jour à distance en réponse aux demandes émanant des membres concernant les sous-ensembles de données nationales et le logiciel.
5. Efficacité de la base de données consacrée aux activités d'échantillonnage au port et d'observation scientifique.

#### • Financement

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	
<i>Non statutaire</i>	
<i>AusAID</i>	169 000
<i>PROCFISH (UE)</i>	488 000
<i>France</i>	249 683
<i>Taiwan</i>	60 000
<i>FEM</i>	251 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 217 683</b>

## Section Évaluation et modélisation des stocks

- **Activités**

1. Assurer le suivi de l'exploitation dans la région des stocks de thonidés et de poissons à rostre d'importance commerciale.
2. Étudier la biologie et la dynamique des populations en question, afin de mieux connaître leur comportement induit par les activités de pêche et, partant, l'état des stocks.
3. Évaluer le degré d'interaction entre flottilles, engins et zones de pêche.
4. Réaliser une évaluation nationale des ressources halieutiques de chaque État et territoire membre, afin d'orienter la mise en valeur et la gestion des stocks de thonidés par les autorités locales, le cas échéant.
5. Étudier les facteurs écologiques qui, dans la région, influent sur la pêche thonière et vérifier l'incidence de cette dernière sur le milieu.

- **Critères d'évaluation**

1. Publication et présentation de rapports sur l'état des stocks dans le cadre de conférences et de séances de négociations.
2. Publication d'ouvrages scientifiques sur la biologie, l'environnement et la pêche des ressources hauturières.
3. Élaboration de rapports d'analyse sur les interactions, en réponse aux demandes émanant des États et territoires membres et du reste de la région.
4. Présentation d'au moins quatre évaluations nationales.

- **Financement**

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	
<i>Non statutaire</i>	
<i>AusAID</i>	281 000
<i>PROCFISH (UE)</i>	308 700
<i>FEM</i>	174 800
<i>NZODA</i>	30 000
<b>TOTAL</b>	<b>794 500</b>



## Section Écologie et biologie des thonidés

- **Objectif**

1. Grâce aux études entreprises *in situ* et en laboratoire, fournir des informations sur les paramètres biologiques déterminants des stocks de thonidés et des espèces associées, tels que l'âge et la croissance, la reproduction, le recrutement, la structure des stocks et leur comportement en fonction de facteurs environnementaux.
2. Étudier les facteurs écologiques influant sur les ressources régionales en thonidés et surveiller l'impact sur l'environnement des activités de pêche hauturière.
3. Marquer les spécimens (à l'aide de marques classiques ou de marques enregistrées), prélever et analyser les échantillons biologiques (travail *in situ*).
4. Intégrer diverses données aux modèles environnementaux et aux modèles d'évaluation des stocks.
5. Entreprendre des études des écosystèmes à l'appui des pêcheries régionales.

- **Critères d'évaluation**

Évaluation par les États et territoires membres et par les bailleurs de fonds.

- **Financement**

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	
<i>Non statutaire</i>	
<i>PROCFISH (UE)</i>	481 190
<i>FEM</i>	218 000
<b>TOTAL</b>	<b>699 190</b>



## ANTENNE DE SUVA

## CHAPITRE II – GESTION DES DIVISIONS

DIRECTION DES DIVISIONS**BUREAU DU PREMIER DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**• **Objectifs**

1. Fixer les grandes orientations, assurer la direction de tous les départements et sections de la CPS gérés depuis l'antenne régionale de Suva et leur apporter un soutien.
2. Assurer la coordination de toutes les activités des départements et sections de la CPS implantés à Nouméa, à Fidji et leur apporter le soutien nécessaire.
3. Veiller à ce que l'antenne régionale de la CPS à Suva s'inscrive dans le cadre stratégique général de la CPS administré depuis son siège.
4. Veiller à ce que les programmes de la CPS continuent d'être adaptés aux besoins des États et territoires membres de l'Organisation.
5. Continuer de promouvoir de bonnes relations de travail avec toutes les missions diplomatiques représentées à Suva (celles des États membres de l'Organisation et des États qui n'en font pas partie), avec les organisations internationales et multilatérales, les organisations membres du CORP, les autres partenaires dans le domaine de l'aide au développement et les ONG.
6. Continuer de promouvoir de bonnes relations de travail avec le gouvernement hôte.
7. Continuer de jouer un rôle actif pour favoriser l'avancement du projet *Pacific Village*.

• **Activités**

1. Consolider l'élaboration de plans d'orientation à long terme adaptés à chacun des départements et sections implantés à Suva, dans le cadre du Plan directeur de la CPS.
2. Contribuer, au besoin, à la coordination des activités mises en œuvre à Fidji par les départements et sections de Nouméa.
3. Maintenir un système d'échange d'informations périodique avec le siège de Nouméa sur des questions administratives et financières, ainsi que sur des questions et des mises à jour liées aux programmes.
4. Accomplir des missions dans les États et territoires membres pour mettre à jour, examiner et évaluer les programmes.
5. Informer périodiquement par écrit les États et territoires membres des mises à jour des programmes.
6. Tenir régulièrement des consultations avec toutes les organisations et missions diplomatiques représentées à Suva.
7. Collaborer étroitement, en permanence, avec le gouvernement hôte, par le truchement de notre correspondant officiel, le ministère des Affaires étrangères et du commerce extérieur (*Ministry of Foreign Affairs and External Trade*).

• **Critères d'évaluation**

1. Nombre de départements et sections implantés à Suva dotés de plans d'orientation à long terme de qualité pour leurs activités.
2. Nombre de départements et sections implantés à Nouméa ayant bénéficié d'une aide.
3. Fréquence des échanges d'informations et des mises à jour utiles avec le siège de la CPS à Nouméa.
4. Nombre de missions et fréquence des mises à jour des activités des départements et sections adressées par écrit aux États et territoires membres de l'Organisation.
5. Niveau des consultations utiles avec toutes les organisations et les missions diplomatiques représentées à Suva.
6. Rythme d'avancement du projet *Pacific Village*.
7. Degré de satisfaction (ou de mécontentement) du client à l'égard des services des départements/sections de l'antenne de la CPS à Suva.
8. Niveau de satisfaction du personnel à l'égard du soutien qui lui est accordé dans les domaines de l'administration, des finances et de la gestion pour lui permettre d'atteindre ses objectifs en matière de prestation de services à nos États et territoires membres.

• **Financement**

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	
<i>Bureau du directeur général adjoint</i>	152 900
<i>Provisions</i>	313 500
<i>Non statutaire</i>	
<i>Taiwan</i>	15 000
<b>TOTAL</b>	<b>481 400</b>

## CHAPITRE III – DIVISION RESSOURCES SOCIALES

### DÉPARTEMENT AFFAIRES SOCIO-ÉCONOMIQUES

#### Projet mobilisation et IEC en matière de population et de santé génésique

##### Projet Mobilisation des moyens en matière de population

Le Projet mobilisation et IEC en matière de population et de santé génésique est un projet de trois ans financé par le FNUAP (1999-2001). Il vise à solliciter le soutien du public et des instances politiques en matière de population et de promotion de la santé génésique par des actions de sensibilisation menées dans sept pays de la région. Un certain nombre d'activités ont été reportées à 2002.

- **Activités**

1. Organiser des réunions nationales du groupe chargé de la mobilisation en matière de population et de promotion de la santé génésique afin d'accroître l'aptitude de ses membres à mener des actions de sensibilisation.
2. Organiser des séminaires à l'intention des dirigeants sur le thème de la population et de la santé génésique.
3. Aider à l'organisation de la Journée mondiale de la population, aux Îles Salomon.
4. Organiser un séminaire régional à l'intention des journalistes, visant à établir un réseau régional de médias pour les questions de population et de santé génésique.
5. Organiser un séminaire à l'intention des députés destiné à les sensibiliser aux questions de population et de santé génésique.

- **Critères d'évaluation**

1. Nombre de séminaires/formations organisés.
2. Ampleur des activités de sensibilisation menées à l'échelle nationale.
3. Soutien des médias en matière de population et de santé génésique et liens établis avec eux.
4. Degré d'engagement et de soutien des décideurs envers les questions de population et de santé génésique.

- **Financement**

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	13 000
<i>Non statutaire FNUAP</i>	50 600
<b>TOTAL</b>	<b>63 600</b>

## **Projet santé génésique**

Le Projet Mobilisation et IEC en matière de population et de santé génésique est un projet de trois ans financé par le FNUAP (1999-2001) dont la mise en œuvre est prévue dans sept pays de la région. Un certain nombre d'activités ont été reportées à 2002.

### • **Objectifs**

1. Renforcer les services de santé génésique par une stratégie d'information, d'éducation et de communication (IEC) axée sur de meilleures pratiques destinées à réduire la mortalité maternelle, les grossesses chez les adolescentes et les maladies sexuellement transmissibles; accroître les capacités nationales et régionales de planification et de mise en œuvre d'actions d'information, d'éducation et de communication en matière de santé génésique.
2. Améliorer l'aptitude à communiquer et à conseiller des prestataires de services dans les domaines de la santé génésique/de la planification familiale et de la santé sexuelle.
3. Rendre plus accessibles au sein des communautés les informations relatives à la santé génésique/planification familiale, à la santé sexuelle et aux spécificités propres à chaque sexe.

### • **Activités**

1. Formation locale à la mobilisation des pouvoirs publics en matière de population et à l'intention de groupes d'information, d'éducation et de communication dans les pays ciblés.
2. Formation locale à l'intention des prestataires de services et des travailleurs sociaux en orientation et en conseil en matière de santé génésique dans les pays ciblés.
3. Atelier de sensibilisation aux spécificités des hommes et des femmes à l'intention des décideurs et des employeurs dans les pays ciblés.
4. Séminaires de sensibilisation à la santé génésique et aux questions de population à l'intention des collectivités.
5. Élaboration, au niveau local, de supports d'information, d'éducation et de communication, notamment conception, mise à l'essai et production dans les pays ciblés.

### • **Critères d'évaluation**

1. Nombre d'actions de formation locale menées.
2. Nombre et type de supports IEC produits.
3. Ampleur des actions menées et des engagement pris par le groupe de mobilisation sur les questions de population pour faire connaître les questions de population et de santé génésique.

### • **Financement**

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	
<i>Non statutaire</i> <i>FNUAP</i>	37 800
<b>TOTAL</b>	<b>37 800</b>

## **Projet régional de santé génésique chez les adolescents**

Le Projet régional de santé génésique chez les adolescents est un projet de trois ans financé par le FNUAP (2000-2003). Il vise à favoriser et à promouvoir la santé génésique des adolescents par la mise en œuvre de programmes appropriés, capables de résoudre les problèmes de santé génésique rencontrés aujourd'hui par les adolescents. A l'échelle régionale, neuf pays bénéficient de ce projet : trois pays de Mélanésie, trois de Polynésie et trois de Micronésie.

- **Principales composantes du projet :**

1. Actions de sensibilisation en milieu scolaire
2. Actions de sensibilisation extrascolaire
3. Élaboration de supports d'information, d'éducation et de communication
4. Actions de sensibilisation des jeunes et des médias
5. Mobilisation des églises en faveur de la santé génésique des adolescents.

- **Activités**

1. Activités menées dans les pays dans les cinq domaines précités, coordonnées par les coordonnateurs nationaux chargés de la santé génésique chez les adolescents.
2. Activités régionales en complément des actions menées à l'échelle nationale.

- **Critères d'évaluation**

1. Nombre d'actions menées dans les cinq domaines précités.
2. Portée des actions nationales de sensibilisation.
3. Degré d'engagement et de soutien des pouvoirs publics et des ONG en faveur de la santé génésique chez les adolescents.
4. Nombre de jeunes ayant accès aux services offerts dans leur pays.

- **Financement**

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	
<i>Non statutaire</i> <i>FNUAP</i>	1 103 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 103 000</b>

## Centre de formation à l'éducation communautaire

### • Objectifs

1. Dispenser une formation, dans le cadre du programme annuel d'animation socio-éducative proposé aux femmes océaniques, afin de promouvoir le développement durable dans leurs pays respectifs.
2. Coordonner et gérer des formations en cours d'emploi et des cours d'été qui permettront de perfectionner les connaissances et les compétences techniques des femmes et des hommes des États et territoires océaniques, de développer leurs capacités et leur potentiel afin qu'ils puissent améliorer le bien-être de leur communauté.
3. Entretenir des liens et de bonnes relations entre le Centre, les diplômées de retour dans leur pays, les pouvoirs publics et des organisations non gouvernementales en faveur du développement communautaire.

### • Activités

1. Inscrire plus de 32 stagiaires venant d'une plus grande proportion d'États et territoires (au moins 70%) qu'en 2001.
2. Mettre en œuvre le programme de formation à l'éducation communautaire de 2002, en faisant appel aux contributions d'autres départements et sections de la CPS et d'autres organisations.
3. Coordonner et gérer des formations en cours d'emploi et des cours d'été et examiner la possibilité de lancer de nouvelles actions de formation.
4. Actualiser en permanence le programme d'enseignement et produire des supports pédagogiques, textuels ou autres.
5. Effectuer des missions sur le terrain dans au moins quatre États ou territoires membres de la CPS afin de vérifier les progrès accomplis par les diplômées dans la mise en œuvre de leurs projets et, notamment, des diplômées ayant suivi une formation radiophonique.
6. Rechercher auprès des bailleurs de fonds des financements supplémentaires pour les activités de formation du Centre et à leur expansion.
7. Produire des documents d'information sur les activités du Centre et les diffuser par la voie électronique ou sous forme imprimée.
8. Achever les travaux d'amélioration des locaux et de l'infrastructure du Centre commencés en 2001.
9. Mettre en œuvre les activités inscrites au plan stratégique du CFEC.

### • Critères d'évaluation

1. Participation au programme de formation à l'éducation communautaire d'au moins 32 stagiaires originaires d'au moins 70 pour cent des États et territoires océaniques membres de la CPS.
2. Achèvement du programme de formation à l'éducation communautaire et obtention du diplôme par toutes les participantes.
3. Organisation et mise en œuvre d'au moins un cours d'été.
4. Programme d'enseignement amélioré et nombre de supports pédagogiques produits.
5. Conduite de missions dans quatre États et territoires au moins, ayant pour objet le suivi du travail des diplômées dans les douze mois suivant leur retour.
6. Nombre de demandes de financement visant à obtenir une aide pour financer les activités du Centre, améliorer les installations et mettre en œuvre le plan stratégique.
7. Réalisation et envoi aux États et territoires océaniques et à d'autres utilisateurs du bulletin trimestriel du Centre, de dépliants et d'autres publications.
8. Achèvement des travaux d'agrandissement et d'amélioration des locaux commencés en 2001.
9. Activités inscrites dans le Plan stratégique achevées.

### • Financement

Source	Confirmé/annoncé
<b>Statutaire</b>	141 300
<b>Non statutaire</b>	
<i>Secrétariat général du Forum</i>	36 900
<i>AusAID</i>	65 000
<i>NZODA</i>	81 000
<i>Taiwan</i>	35 000
<i>CWA/autres</i>	56 100
<b>TOTAL</b>	<b>415 300</b>

## CENTRE RÉGIONAL DES MÉDIAS

### Radiodiffusion

#### • Objectifs

1. Dispenser une formation, fournir une assistance technique et réaliser des supports de communication radiophoniques à l'intention des États et territoires membres de la Communauté du Pacifique et de ses départements et sections.
2. Trouver des financements non statutaires pour la modernisation du matériel et la production d'émissions radiophoniques ayant pour sujet la Communauté du Pacifique.

#### • Activités

1. Dispenser un cours régional de formation à la radiodiffusion.
2. Donner quatre cours locaux de formation à la production radiophonique.
3. Fournir des services consultatifs aux États et territoires membres.
4. Aider à la production de documents radiophoniques pour les organisations non gouvernementales.
5. Produire et diffuser mensuellement de l'information aux stations de radio des États et territoires membres.
6. Gérer la nouvelle station de radio sur modulation de fréquence du CFEC de façon à pouvoir donner une formation en emploi aux stagiaires.
7. Mener des activités de relations publiques pour la CPS.

#### • Critères d'évaluation

1. Réactions favorables ou défavorables aux cours de formation locaux et régionaux.
2. Réactions favorables ou défavorables aux départements/sections de la CPS sur le soutien accordé.
3. Degré de réalisation dans la mise en œuvre d'autres activités prévues.
4. Niveau de fonds non statutaires mobilisés.

### Arts graphiques et publications

#### • Objectifs

1. Fournir une assistance technique et donner des cours de formation aux techniques d'art graphique et de publication dans les États et territoires membres.
2. Assurer un service de soutien en arts graphiques aux départements et sections de la CPS.
3. Dispenser une formation aux agents des départements et sections de la CPS à la publication assistée par ordinateur et sur le logiciel Page Maker.

#### • Activités

1. Animer trois stages locaux de formation aux arts graphiques.
2. Animer un cours sous-régional/régional de formation aux arts graphiques.
3. Élaborer et animer quatre stages de formation locaux à la PAO et sur le logiciel Page Maker pour les agents des départements et sections de la CPS.
4. Assurer un service de soutien en arts graphiques appliqué aux publications des départements et sections de la CPS.
5. Rechercher des financements afin d'améliorer l'aptitude du service à mieux assurer un soutien aux départements et sections et aux États et territoires.
6. Poursuivre une étroite collaboration avec les départements et sections de Nouméa.
7. Rester en étroite liaison avec les organismes de médias régionaux tels que l'Association océanienne des médias (PINA) et l'Association océanienne de radiodiffusion (PIBA).

#### • Critères d'évaluation

1. Réactions favorables ou défavorables aux cours de formation locaux et régionaux.
2. Réactions favorables ou défavorables des départements/sections de la CPS au soutien accordé.
3. Degré de réalisation dans la mise en œuvre d'autres activités prévues.
4. Niveau de fonds non statutaires mobilisés.



## Vidéo et télévision

### • Objectifs

1. Fournir une assistance technique et didactique dans les États et territoires membres de l'organisation dans tous les secteurs de la production d'émissions de télévision et de vidéo. Ces services peuvent être fournis sous la forme de cours de formation, de réalisation ou d'évaluation des besoins en matière de vidéos et d'émissions de télévision et de conseils en matière de technologie.
2. Concourir à la réalisation de vidéos et à d'autres activités connexes dans le domaine de l'audiovisuel et des relations publiques afin de répondre aux besoins des départements et sections de la CPS.
3. Favoriser la réalisation de montages vidéo, gérer une vidéothèque, assurer le doublage et la distribution des cassettes aux États et territoires insulaires.

### • Activités

1. Animer deux cours locaux de formation pour 20 participants au maximum.
2. Animer deux cours de formation régionaux/sous-régionaux pour 40 participants au maximum (CFEC et UNESCO).
3. Organiser et tenir une réunion technique régionale sur les besoins des États insulaires en matière de développement de la télédiffusion (CPS/UNESCO).
4. Fournir de l'assistance technique dans le cadre de deux productions locales pour les États et territoires membres.
5. Produire quatre films vidéo pour les départements et sections de la CPS.
6. Produire dix épisodes de l'émission de télévision régionale intitulée "*The Pacific Way*".
7. Reproduire et distribuer des vidéocassettes pour les départements et sections de la CPS.
8. Élaborer des demandes de financements non statutaires.

### • Critères d'évaluation

1. Réactions favorables ou défavorables aux cours de formation locaux et régionaux.
2. Réactions favorables ou défavorables des départements/sections de la CPS au soutien accordé.
3. Degré de réalisation d'autres activités prévues.
4. Niveau de fonds non statutaires mobilisés.

## Services communs – Centre régional des médias

### • Objectifs

1. Fournir des services de secrétariat aux trois unités du Centre régional des médias.
2. Gérer la vidéothèque; monter, doubler et diffuser les vidéos de la CPS sur demande

### • Activités

1. Assurer des services de secrétariat et d'assistance à la production aux trois sections.
2. Tenir les dossiers financiers pour les fonds statutaires et non statutaires.
3. Aider à la préparation de cours de formation et à l'organisation des déplacements.
4. Gérer la vidéothèque et les studios de postproduction
5. Tenir à jour l'inventaire du matériel; signaler toute défaillance technique.

### • Critères d'évaluation des résultats

1. Excellence des services de soutien.
2. Degré de mise en œuvre des activités.

### • Financements

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	254 800
<i>Non statutaire</i>	
<i>UNESCO</i>	7 000
<i>FNUAP</i>	23 300
<i>France</i>	66 200
<i>Multiple</i>	44 100
<b>TOTAL</b>	<b>395 400</b>

## DÉPARTEMENT INFORMATION ET COMMUNICATION

### Bibliothèque

#### • Objectifs

1. Mettre à disposition des ressources documentaires et fournir, en temps utile, des services d'information présentant le meilleur rapport qualité-coût au personnel de la CPS à Nouméa et à d'autres demandeurs.
2. Mettre au point la page d'accueil du site Web de la bibliothèque en vue de l'intégrer au site Web de la CPS.
3. Enregistrer et archiver systématiquement trois exemplaires des documents publiés et produits par l'antenne de Suva du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.
4. Gérer les services de bibliothèque de l'antenne de Suva de manière coordonnée.

#### • Activités

1. Acquérir des matériels pertinents publiés, officiellement ou non, par différents moyens : achat, échange, dépôt et dons.
2. Cataloguer et classer ces documents dans la base de données de manière à ce qu'ils soient d'un accès aisé et facilement disponibles.
3. Fournir des informations aux usagers de la bibliothèque grâce aux services de référence et de documentation tels que prêts, mise en circulation, listes d'acquisitions et à la compilation de bibliographies, aux recherches documentaires et aux communications verbales et écrites.
4. Mettre au point et gérer une base de données bibliographiques électronique de grande qualité dans l'intérêt de la CPS et de la région.
5. Apporter des services de soutien au CFEC et à la bibliothèque de la section Foresterie située en dehors du complexe de Nabua.
6. Assurer une communication permanente avec le bibliothécaire au siège.

#### • Critères d'évaluation

1. Page d'accueil de la bibliothèque intégrée au site Web de la CPS.
2. Nombre d'ouvrages et de périodiques sur l'ensemble des ouvrages imputés sur tout le budget de l'exercice 1999 achetés à la fin d'octobre-novembre.
3. Catalogage et classement d'au moins 2 000 titres en décembre.
4. Compilation et diffusion, chaque trimestre, de la liste d'acquisitions à nos bibliothèques de dépôt, à leur demande (étant entendu que la base de données de la bibliothèque permettra à ses utilisateurs d'accéder à cette information).
5. Niveau de soutien apporté au CFEC et à la bibliothèque de la section Foresterie.

#### • Financement

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	
<i>Non statutaire</i> <i>AusAID</i>	65 000
<b>TOTAL</b>	<b>65 000</b>

## Section Technologie de l'information et de la communication

### • Objectif

Assurer des services informatiques de haute qualité pour le personnel en poste à Suva ou en mission dans des États et territoires membres.

### • Activités

1. Veiller à ce que les services de soutien technique de la technologie de l'information à l'antenne de Suva soient de grande qualité.
2. Veiller à ce que le personnel ait accès à des services fiables de soutien aux opérations.
3. Réduire au minimum la durée d'immobilisation des réseaux.
4. Veiller à ce que les solutions offertes demeurent rentables et modernes tout en évitant d'opter pour des technologies dont la validité n'a pas encore été attestée.
5. Aider les départements et sections à créer leur site Web.
6. Entretenir des liens étroits avec les autres organisations membres du CORP et les missions représentant les États membres de la CPS situées à Suva.
7. Prévoir le remplacement des équipements, dont la durée de vie effective est de trois ans.
8. Veiller à ce que la CPS soit en mesure d'offrir des conseils et un soutien technique et donner l'exemple d'une utilisation efficace des technologies de l'information dans la région.

### • Critères d'évaluation

1. Nombre d'agents du Secrétariat général formés à l'exploitation des logiciels utilisés par l'organisation et niveau des compétences informatiques du personnel.
2. Durée du temps d'immobilisation des réseaux pour des services essentiels, notamment les services des finances et de la communication.
3. Nombre d'interventions, amélioration de l'efficacité et/ou réduction des coûts enregistrés grâce à la mise en place de ces systèmes.
4. Nombre de départements et sections dotés de leur propre site Web.
5. Perception par les cadres de l'organisation de la qualité des conseils et du soutien technique.

### • Financement

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	130 800
<i>Non statutaire Taiwan</i>	14 000
<b>TOTAL</b>	<b>144 800</b>

## CHAPITRE IV – DIVISION RESSOURCES MARINES

### PROGRAMME AFFAIRES MARITIMES

#### Éducation et formation maritimes

##### • Objectifs

1. Conseiller et aider les États et territoires océaniques à mettre au point des programmes et des systèmes de formation reconnus à l'échelle internationale, propices au perfectionnement des ressources humaines et à la création d'un plus grand nombre de possibilités d'emploi, et rendre plus efficaces la planification, le gestion et le fonctionnement du secteur maritime, dans le respect des normes et pratiques internationales.
2. Faire connaître les objectifs et les activités du programme Affaires maritimes, ainsi que son plan stratégique sur six ans dans l'ensemble des États et territoires océaniques au moyen de bulletins d'information, d'ateliers et de réunions périodiques et rechercher des financements à court terme pour le Programme.

##### • Activités

1. Mettre en œuvre et réévaluer en permanence le programme de formation maritime.
2. Aider les établissements de formation aux métiers de la mer des États et territoires océaniques à établir des modèles d'évaluation des cours sur la base des connaissances spécifiques acquises et réviser les cursus.
3. Réaliser, à titre d'essai, des vérifications des systèmes de qualité au sein des administrations maritimes et des établissements de formation aux métiers de la mer des États et territoires océaniques, lorsqu'ils en formulent la demande.
4. Déterminer les projets de formation maritime pouvant être financés par des bailleurs de fonds et le gérer.
5. Aider les États et territoires océaniques à exploiter la base de données "Neptune" sur les gens de mer et à réaliser des transferts de données.
6. Contribuer à l'élaboration d'une réglementation et de normes applicables aux bateaux non-visés par la Convention, notamment les navires de pêche.
7. Publier un bulletin d'information trimestriel.
8. Concourir à la coopération en matière d'affaires maritimes, par le truchement de l'Association des établissements océaniques de formation aux métiers de la mer et des autorités maritimes.
9. Continuer à promouvoir et à appuyer la responsabilisation des gens de mer en matière de sécurité.
10. Évaluer les incidences des amendements apportés à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) sur les États et territoires océaniques - Code international de gestion de la sécurité (ISM) - Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) - Convention internationale sur la recherche et le sauvetage en mer (SAR).
11. Organiser des ateliers, des séminaires et des formations en détachement, selon les besoins, afin de contribuer à la mise en place d'administrations maritimes et d'établissements de formation aux métiers de la mer dans les États et territoires océaniques.
12. Recruter un adjoint au chargé de la formation (Affaires maritimes), si les ressources disponibles le permettent.

##### • Critères d'évaluation

Succès de la mise en œuvre de chaque activité attesté par les rapports de mission; nombre de propositions écrites, de modules de formation mis au point, de missions de conseil effectuées et de bulletins d'information publiés.

##### • Financement

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	
<i>Non statutaire</i>	
<i>NZODA</i>	256 000
<i>Taiwan</i>	39 200
<i>Agence britannique de développement international</i>	453 600
<b>TOTAL</b>	<b>748 800</b>

## Services juridiques maritimes

### • Objectifs

1. Mettre en place un cadre juridique permettant aux États et territoires de la Communauté du Pacifique de gérer, d'administrer, de réglementer et de contrôler toutes les activités touchant au secteur des transports maritimes.
2. Promouvoir une meilleure compréhension et de plus grandes compétences professionnelles au sein de la Communauté du Pacifique dans les domaines du droit maritime et de la prévention de la pollution marine en offrant des avis juridiques et des conseils de politique générale.
3. Aider les États de la Communauté du Pacifique à élaborer des projets de loi et de réglementation dans les domaines du transport maritime et de la pollution.

### • Activités

1. Établir une réglementation maritime du Pacifique sous la forme d'un corps de dispositions législatives, de règlements et d'instructions qui incorpore les dispositions des conventions maritimes et les normes internationales et qui puisse être adapté et adopté par les États océaniques en remplacement du Code maritime du Pacifique Sud.
2. Élaborer une réglementation aux termes de la Loi sur la prévention de la pollution des mers prévoyant des plans d'intervention d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures, des régimes d'indemnisation et des sanctions en cas de délit.
3. Prodiguer des conseils sur les conséquences de la mise en œuvre et sur le statut des conventions internationales récentes telles que la Convention internationale sur la saisie conservatoire des navires, le projet de Convention sur l'enlèvement des épaves et la Convention relative au versement d'indemnisations pour la pollution due aux combustibles de soute des navires.
4. Informer les États et territoires océaniques membres de la Communauté du Pacifique des responsabilités de contrôle qui leur incombent au titre d'État du port et d'État du pavillon, en vertu des différentes conventions maritimes internationales.
5. Établir une législation et une réglementation génériques pour donner effet aux dispositions de la Convention SOLAS relatives au Code international de gestion de la sécurité (ISM).
6. Établir une législation et une réglementation génériques pour donner effet aux dispositions de la Convention SOLAS relatives au Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) et aux procédures de recherche et de sauvetage.
7. Fournir des conseils sur la mise en œuvre d'un système de contrôle et de vérification de la qualité, étant donné que les dix pays océaniques dotés d'établissements de formation aux métiers de la mer figurent maintenant sur la "liste blanche" de l'OMI.
8. Offrir des conseils aux États et territoires océaniques sur divers aspects du droit de la mer et du transport des déchets nucléaires dans leurs eaux territoriales.
9. Fournir aux entreprises publiques et à leurs agences commerciales des conseils en matière de rédaction juridique et les doter des moyens de s'en charger elles-mêmes en aidant les régies/autorités portuaires, les autorités chargées de sécurité en mer et d'autres établissements publics des États océaniques à élaborer leurs statuts et leur réglementation.
10. Instaurer des liens entre la CPS et l'OMI afin d'être tenu informés de l'évolution du droit maritime et du secteur des affaires maritimes, en général, et établir des contacts, une étroite coopération et envisager des projets communs avec des organisations internationales telles que le PROE, l'USP, la FFA et le Secrétariat général du Forum.

### • Critères d'évaluation

1. Établissement de rapports de mission, présentation de documents justificatifs de frais de voyage et promulgation de législations/réglementations.
2. Soumission d'instruments de ratification/d'adhésion et nombre de pays qui en deviennent parties contractantes.
3. Liste de documents présentés/publiés et/ou de séminaires organisés.
4. Nombre de plans nationaux d'intervention d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures et échange de rapports entre le programme Affaires maritimes et le PROE.
5. Rédaction de législations, réglementations, de règlements administratifs.
6. Niveau des échanges entre le programme Affaires maritimes et l'OMI et d'autres organisations régionales.
7. Nombre de demandes d'assistance émanant des États et territoires océaniques et teneur des rapports trimestriels.
8. Nombre de pays inscrits sur la "Liste blanche" de l'OMI

### • Financement

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	115 800
<i>Non statutaire</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>115 800</b>

## CHAPITRE V – DIVISION RESSOURCES TERRESTRES

### DÉPARTEMENT AGRICULTURE

- **Objectifs**
  1. Accroître la rentabilité et la durabilité de l'agriculture.
  2. Améliorer la sécurité alimentaire et la santé publique.
  3. Faciliter le commerce des produits agricoles.
  4. Réduire les conséquences des catastrophes naturelles.

### SECTION AMÉLIORATION DES CULTURES

#### Diversification des cultures

- **Objectifs**
  1. Déterminer quels sont les moyens de production appropriés, durables et améliorés qui permettront aux agriculteurs océaniques d'accroître leur rendement et leurs bénéfices économiques.
  2. En réponse aux demandes des États et territoires membres de la CPS, fournir un soutien et des conseils techniques concernant les cultures dites traditionnelles (noix de coco, cacao, banane, tubercules) et les autres productions, comme les fruits tropicaux, les épices et le kava.
  3. Diffuser du matériel de multiplication et des semences améliorées, tout en facilitant et en coordonnant les actions engagées en matière de protection des droits de propriété intellectuelle (DPI).
  4. Mettre au point de nouvelles actions, en collaboration avec d'autres départements de la CPS et des organisations tierces comme l'USP, la FAO, le CIRAD et l'ADAP, afin de concevoir une approche intégrée de l'optimisation des financements et de l'exploitation des atouts des divers partenaires.
- **Activités**
  1. Fournir une assistance technique en vue de la diversification des productions et de la vulgarisation agricole, qu'il s'agisse de productions traditionnelles ou nouvelles dans les États et territoires océaniques.
  2. Avec d'autres départements de la CPS, définir et mettre en œuvre des projets pluridisciplinaires concernant notamment la valorisation des produits agricoles et l'amélioration de leur qualité.
  3. Concevoir des avant-projets pouvant satisfaire aux attentes particulières des petits États océaniques en développement, dont les pays-atolls.
  4. Représenter les membres de la Communauté du Pacifique et coordonner les activités régionales parrainées par le Réseau international de ressources génétiques du cocotier (COGENT), le réseau Asie-Pacifique (ASPNET) du Réseau international pour l'amélioration du bananier et du plantain (INIBAP) et l'Association Asie-Pacifique pour les semences (APSA).
  5. Coordonner les projets concernant les semences et le matériel de multiplication du Centre régional du matériel génétique et les actions en faveur de la protection des ressources phytogénétiques et des droits souverains y afférents.
  6. Produire des publications et assurer la diffusion d'informations répondant aux besoins de la région.
- **Critères d'évaluation**
  1. Assistance et formation technique dans huit États et territoires océaniques au moins.
  2. Approvisionnement continu en matériel de multiplication de quatre États et territoires océaniques au moins, par le Centre régional du matériel génétique.
  3. Lancement du Réseau océanique consacré aux ressources phytogénétiques par le Centre régional du matériel génétique.
  4. Mise en œuvre du projet de mise au point de techniques agricoles durables financé par l'Union européenne.
  5. Production de deux bulletins d'information et deux publications spécialisées.
- **Financement**

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	83 000
<i>Non statutaire</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>83 000</b>

## Projet de mise au point de techniques agricoles durables dans le Pacifique

### • Objectif

Encourager l'adoption par les familles de cultivateurs de techniques agricoles durables.

### • Activités

1. Élaborer et prôner l'utilisation de techniques adaptées, issues de recherches menées en exploitations agricoles.
2. Se donner les moyens de mieux cerner les besoins des cultivateurs et les possibilités d'y répondre en s'employant à :
  - faciliter la mise en place de comités directeurs plurisectoriels nationaux chargés de la recherche et de la vulgarisation agricole;
  - établir des objectifs, déterminer l'impact et l'orientation des activités;
  - faire appel à la participation pour déterminer les problèmes rencontrés par les familles d'exploitants agricoles et les débouchés qui leur sont offerts;
  - recueil des données de référence, ventilées par sexe, afin d'évaluer l'accès des hommes et des femmes aux ressources, le contrôle qu'ils exercent sur elles, ainsi que les obstacles et les débouchés.
3. Former les agents des services nationaux de recherche et de vulgarisation agricole, le personnel des ONG, les groupements de cultivateurs et de travailleurs sociaux aux méthodes de recherche et de vulgarisation agricoles.
4. Promouvoir le recours à des techniques appropriées et se doter des capacités suffisantes pour élaborer et diffuser des outils promotionnels à l'usage des familles de cultivateurs, des agents des services nationaux de recherche et de vulgarisation agricole et des vulgarisateurs.

### • Critères d'évaluation

1. Un taux d'adoption de 40 pour cent, au moins, de deux techniques par des groupes cibles de cultivateurs.
2. Au moins deux techniques élaborées pour chaque pays et pouvant être adoptées par les cultivateurs.
3. Au moins cinq activités de recherche en exploitation agricole par pays et par an.
4. Au moins dix agents formés dans chaque pays à la fin du projet.
5. Au moins deux agents formés dans chaque pays et cinq supports didactiques produits.

### • Financement

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	
<i>Non statutaire</i> <i>Commission européenne</i>	369 300
<b>TOTAL</b>	<b>369 300</b>

## **SECTION PROTECTION DES VÉGÉTAUX**

### • Objectifs

La section Protection des végétaux a pour vocation de contribuer à accroître l'efficacité et la durabilité de l'agriculture et la préservation de l'environnement au profit des populations océaniques, et des populations rurales en particulier, par le biais d'activités et de projets visant à :

- empêcher l'introduction de nouveaux organismes nuisibles et gérer le risque de nouvelles maladies menaçant l'environnement, les systèmes forestiers, le commerce et la sécurité alimentaire;
- limiter les effets des incursions de ravageurs, maladies et adventices sur les forêts, les cultures, le commerce et l'environnement;
- réduire, de façon durable et compatible avec la protection de l'environnement, les dégâts causés aux forêts et les pertes subies pendant la production et en aval, du fait de la présence de ravageurs, de maladies et d'adventices endémiques nuisibles aux cultures et à l'environnement;

La section Protection des végétaux gère deux projets distincts, financés par des bailleurs de fonds, dont l'objet est de renforcer les capacités de 22 États et territoires océaniques dans des domaines complémentaires. La section fait aussi office de secrétariat pour deux organes consultatifs régionaux, l'un offrant des services de contrôle phytosanitaire à l'échelle de la région—l'Organisation pour la protection des végétaux dans le Pacifique (OPVP)—et l'autre s'occupant de la protection des végétaux—la Conférence technique régionale sur la protection des végétaux (RTMPP). Ces deux organes n'ont pas de budget propre et leurs programmes de travail sont mis en œuvre au travers des deux projets financés par les bailleurs de fonds.

### **Service régional de la protection des végétaux**

Ce service, financé au titre du budget ordinaire, assure la gestion du service Protection des végétaux et assume plusieurs fonctions essentielles, également inscrites au budget ordinaire 2002. Cette organisation répond à la volonté du Secrétariat général de transférer certains postes du budget financé par des ressources non statutaires au budget ordinaire, afin d'assurer la stabilité et la permanence de la section Protection des végétaux.

### • Activités

1. Assurer la coordination et la gestion quotidiennes du service Protection des végétaux de la CPS.
2. Coordonner les activités de tous les projets de la CPS consacrés à la protection des végétaux et financés par divers bailleurs de fonds.
3. Concevoir, élaborer et mettre en œuvre des projets régionaux de contrôle phytosanitaire et de protection des végétaux.
4. Proposer et organiser des réunions régionales et nationales.
5. Planifier et mettre en œuvre toutes les activités de lutte contre les phytopathologies dans la région.

### • Critères d'évaluation

1. Offre d'un service de protection des végétaux fiable aux États et territoires océaniques.
2. Pertinence des activités et projets mis en place dans le domaine de la protection des végétaux qui atteignent les résultats escomptés.
3. Présentation, dans les délais voulus, de rapports financiers et de comptes rendus d'activité précis à toutes les parties concernées.
4. Renforcement des capacités essentielles en matière de lutte contre les phytopathologies, à l'échelle de la région.

### • Financement

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	93 800
<i>Non statutaire</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>93 800</b>



### **Projet Protection des végétaux dans le Pacifique (UE/CPS)**

Ce projet, financé par l'Union européenne, a pour objet de renforcer les capacités des pays ACP et des territoires francophones de la région en matière de contrôle phytosanitaire et de protection des végétaux.

- **Objectif**

Le principal objectif du projet est de contribuer à l'accroissement durable des revenus des exploitants agricoles.

- **Activités**

1. Accroître les compétences susceptibles de faciliter les échanges commerciaux et promouvoir l'adoption des normes internationales de contrôle phytosanitaire.
2. Mettre en place des pratiques durables de lutte contre les organismes nuisibles applicables aux ravageurs et aux cultures importantes.
3. Faciliter l'adoption par les agriculteurs de méthodes durables de lutte contre les organismes nuisibles.
4. Rétablir la diversité biologique et l'équilibre des écosystèmes à l'appui de la lutte contre les organismes nuisibles.

- **Critères d'évaluation**

1. Travail efficace des services de contrôle phytosanitaire, fondé sur des normes internationales et susceptible de faciliter les échanges commerciaux.
2. Méthodes écologiquement viables de lutte contre les organismes nuisibles, mises au point à l'intention des cultivateurs océaniques.
3. Adoption de meilleures pratiques de lutte contre les organismes nuisibles par les cultivateurs.
4. Amélioration de la lutte contre les organismes nuisibles, dans le respect de l'environnement, grâce à l'augmentation de la diversité biologique.

- **Financement**

<b>Source</b>	<b>Confirmé/annoncé</b>
<i>Statutaire</i>	
<i>Non statutaire</i> <i>Commission européenne</i>	764 800
<b>TOTAL</b>	<b>764 800</b>

## **Lutte contre les organismes nuisibles dans le Pacifique**

Le Projet de lutte contre les organismes nuisibles dans le Pacifique, financé par l'AusAID, l'ACIAR et la NZODA, regroupe plusieurs volets. Il a pour objet d'aider les États et territoires océaniques à mettre en place des systèmes de lutte contre les organismes nuisibles prioritaires (mouches des fruits et coléoptères du taro) respectueux de l'environnement, de doter des pays cibles de Micronésie et des pays autres que les pays ACP de moyens de protéger les végétaux et d'effectuer des contrôles phytosanitaires, et de mettre au point des traitements de substitution au bromure de méthyle. Ce projet comprend sept volets.

### **1. Premier volet : Service de gestion des projets**

- **Objectif**

Gérer efficacement et de façon rentable le projet de lutte contre les organismes nuisibles dans le Pacifique, afin qu'il atteigne ses objectifs en respectant le budget et le calendrier prévus.

- **Activités**

1. Assurer la gestion des projets (administration, personnel et finances).
2. Coordonner et établir des plans annuels.
3. Rédiger et diffuser des rapports d'avancement semestriels et annuels de tous les volets du projet.
4. Organiser des réunions du Comité de coordination des projets et en diffuser les procès-verbaux.
5. Rédiger des rapports à la fin des projets.

- **Critères d'évaluation**

1. Mise en œuvre des activités de chaque volet, selon les plans et le calendrier établis, dans la limite du budget imparti et un minimum de dépenses supplémentaires.
2. Adoption, par les pays de la région et les bailleurs de fonds, des programmes de travail et des budgets annuels.
3. Présentation de rapports aux coordonnateurs de chaque volet et aux bailleurs d'aide, selon le calendrier prévu.

### **2. Deuxième volet : Lutte contre les mouches des fruits**

- **Objectif**

Réduire au minimum les méfaits des mouches des fruits sur la production et la sécurité alimentaires, le commerce et l'environnement, en renforçant et en maintenant les capacités nationales et régionales en matière de lutte contre ce ravageur.

- **Activités**

1. Apporter un soutien aux programmes nationaux de lutte contre les mouches des fruits des États et territoires océaniques membres de la CPS et promouvoir l'établissement de liens au sein de la région et avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Asie-Pacifique.
2. Faciliter la mise au point, au niveau national, de systèmes de surveillance et d'observation des mouches des fruits.
3. Coordonner la planification par les pays d'interventions efficaces en cas d'incursion de mouches des fruits.
4. Appuyer les efforts déployés au niveau national pour perfectionner les compétences professionnelles et techniques des agents chargés de la lutte contre les mouches des fruits.
5. En collaboration avec les secteurs public et privé, recueillir des informations sur les fruits et légumes hôtes, les procédures de désinfestation et les méthodes adaptées de lutte contre les mouches des fruits.
6. Aider à répertorier la répartition des espèces de mouches des fruits présentes dans la région, publier des fiches techniques, des ouvrages de vulgarisation et des articles scientifiques.
7. Dans le cadre de concertations internationales, aider à l'élaboration de traitements de désinfestation, de moyens de détection de filières et de protocoles.

- **Critères d'évaluation**

1. Des systèmes de surveillance des mouches des fruits plus efficaces et plus durables.
2. Une meilleure préparation aux incursions de mouches des fruits et une plus grande capacité de riposte.
3. Une adoption plus étendue du système de lutte intégrée contre les mouches des fruits et un moindre recours aux pesticides universels.
4. La levée de certains obstacles au commerce liés à la présence de mouches des fruits.
5. Une documentation plus fournie sur les mouches des fruits.

### **3. Troisième volet : Lutte contre les coléoptères du taro**

- **Objectif**

S'assurer que les agriculteurs adoptent des stratégies de lutte durable contre les coléoptères du taro, de manière à limiter ou à maintenir les populations à un nombre d'individus ayant un impact négligeable sur la production et la qualité.

- **Activités**

1. Poursuivre l'expérimentation sur le terrain de la lutte intégrée associant l'emploi de pesticides sans risque et la lutte culturale et biologique contre des agents pathogènes dans un large éventail de systèmes de production dans les pays et îles infestés.
2. En coopération avec les services de vulgarisation agricole, enseigner aux cultivateurs les techniques efficaces de lutte contre les coléoptères du taro.
3. Sensibiliser les services de contrôle phytosanitaire, les touristes et les négociants aux risques d'invasion des coléoptères du taro dans les pays non infestés de la région; évaluer l'adoption et la mise en œuvre de méthodes de lutte contre ces ravageurs par les cultivateurs, ou les raisons de leur abstention.
4. Faciliter l'élaboration de plans nationaux d'intervention d'urgence destinés à limiter l'incidence de nouvelles infestations des coléoptères du taro.

- **Critères d'évaluation**

1. Diminution des populations de coléoptères du taro attestée par des essais, menés à grande échelle, et associant diverses méthodes de lutte intégrée.
2. Formation axée sur les agriculteurs en matière de lutte contre les coléoptères du taro, reconnue par les gouvernements comme étant une méthode de vulgarisation acceptable.
3. Adoption de stratégies de gestion du taro par les cultivateurs et plus grande autonomie des secteurs privé et public en matière de lutte contre les coléoptères du taro.
4. Amélioration démontrable de la planification et de la mise au point d'interventions d'urgence en cas d'apparition de nouveaux foyers de ce ravageur dans des pays ou des îles auparavant indemnes.

#### 4. Quatrième volet : Substituts du bromure de méthyle

- **Objectif**

Élaborer et faciliter la mise en œuvre de stratégies de lutte contre les organismes nuisibles s'attaquant aux produits d'exportation, susceptibles de remplacer le traitement par fumigation au bromure de méthyle (BM).

- **Activités**

1. Étudier la capacité des États et territoires océaniques d'adopter des systèmes phytosanitaires appropriés en remplacement du BM.
2. Animer un réseau d'information régional sur les nouveaux substituts du bromure de méthyle.
3. Mettre au point une méthode de formation participative des cultivateurs, en association avec l'équipe pluridisciplinaire chargée d'établir des systèmes de remplacement de la fumigation pour un certain nombre de cultures importantes.

- **Critères d'évaluation**

1. Fin 2004, connaissance par tous les États et territoires membres de la CPS des nouveaux substituts du bromure de méthyle et de la nécessité urgente de les employer.
2. Élaboration d'une méthode de surveillance systémique globale à l'usage des producteurs de fruits et de légumes frais destinés à l'exportation.
3. Évolution vers une plus grande transparence des systèmes de production de substitution, permettant aux importateurs de mieux les contrôler.

#### 5. Cinquième volet : Protection des végétaux en Micronésie

- **Objectif**

Faciliter les échanges commerciaux et protéger les produits agricoles et les ressources naturelles des maladies et des organismes nuisibles dans des pays micronésiens cibles, par la formation, la sensibilisation du public et l'obtention d'un appui accru des pouvoirs publics.

- **Activités**

1. Dispenser les formations nécessaires pour promouvoir les échanges commerciaux et appliquer la réglementation phytosanitaire internationale.
2. Poursuivre la révision et la modification de la législation régissant les contrôles phytosanitaires et l'emploi de pesticides.
3. Mettre au point des pratiques durables de lutte contre les organismes nuisibles et dispenser des conseils techniques en la matière.
4. Faciliter l'adoption de pratiques durables de lutte contre les organismes nuisibles par les cultivateurs.

- **Critères d'évaluation**

1. Fonctionnement efficace des services de contrôle phytosanitaire se fondant sur la réglementation internationale et susceptibles de faciliter les échanges commerciaux.
2. Méthodes durables de lutte contre les organismes nuisibles mises au point à l'intention des cultivateurs océaniques.
3. Adoption de meilleures pratiques de lutte contre les organismes nuisibles par les cultivateurs.
4. Législation plus efficace en matière de contrôle phytosanitaire et d'emploi de pesticides.

## 6. Sixième volet : Services de vulgarisation et d'information

### • Objectif

Établir un système d'information accessible afin d'aider les services de contrôle phytosanitaire à enseigner aux cultivateurs des méthodes durables de lutte contre les organismes nuisibles, à l'appui des volets 2 à 5 et 7 du projet.

### • Activités

1. Identification et définition de groupes cibles appropriés afin d'optimiser le taux d'adoption des techniques durables de protection des végétaux dans les systèmes de production agricole du Pacifique.
2. Analyse des effets des services et méthodes de contrôle phytosanitaire sur les groupes cibles et les personnes concernées.
3. Mise au point, utilisation et évaluation de méthodes de vulgarisation et de supports d'information afin de maximiser la transmission de l'information et l'adoption de techniques durables et de provoquer des changements d'attitude de la part des services de contrôle phytosanitaire.
4. Prestation d'un service permanent d'information sous forme électronique, d'une base de données, de presse et de publication destiné à appuyer la section Protection des végétaux.

### • Critères d'évaluation

1. Les groupes cibles et les personnes intéressées et concernées identifiés et définis.
2. Des stratégies et des matériels/méthodes d'expérimentation déployés pour diffuser l'information efficacement et sous la forme appropriée.
3. Des réseaux d'information appropriés, sur lesquels s'appuient les services de vulgarisation et de protection des végétaux dans la région, mis en place et opérationnels.
4. Amélioration attestée de la connaissance et de l'adoption de techniques de protection des végétaux et de méthodes durables de contrôle phytosanitaire dans les secteurs de l'agriculture, de l'environnement, de la foresterie, du commerce et du tourisme.

## 7. Septième volet : Protection des végétaux aux Îles Cook, à Niue et à Tokelau

### • Objectif

Faciliter les échanges commerciaux des Îles Cook, de Niue et de Tokelau et protéger leur production agricole et leurs ressources naturelles contre les maladies et les organismes nuisibles.

### • Activités

1. Révision du régime juridique et du système de surveillance aux frontières et amélioration des installations, des systèmes et de la législation en matière de protection des végétaux.
2. Relèvement du niveau de qualification en matière commerciale et adoption de normes mondiales de contrôle phytosanitaire.
3. Formation et vulgarisation en matière de surveillance; contribution à la mise à jour d'une liste des organismes nuisibles et à la pose de diagnostics.
4. Conseils et assistance en matière de lutte contre les organismes nuisibles et les maladies endémiques.
5. Conception de méthodes écologiquement viables de lutte contre les organismes nuisibles importants et de gestion des cultures.
6. Rétablissement de l'équilibre des écosystèmes à l'appui de la lutte contre les organismes nuisibles.

### • Critères d'évaluation

1. Amélioration et normalisation des procédures, des installations et des formulaires d'inspection phytosanitaire.
2. Services de contrôle phytosanitaire fondés sur des normes internationales et susceptibles de faciliter les échanges commerciaux.
3. Élaboration et mise à l'essai d'un plan d'intervention d'urgence (notamment en réaction à des invasions de mouches des fruits).
4. Mise au point de méthodes de lutte contre les organismes nuisibles respectueuses de l'environnement.
5. Adoption de meilleures pratiques de lutte contre les organismes nuisibles et réduction de l'utilisation de pesticides par les cultivateurs.
6. Amélioration de la lutte contre les organismes nuisibles, dans le respect de l'environnement, grâce à l'augmentation de la diversité biologique.

### • Financement global

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	
<i>Non statutaire</i>	
<i>AusAID</i>	591 000
<i>ACIAR</i>	195 200
<i>NZODA</i>	270 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 056 200</b>

## SECTION SANTÉ ANIMALE

### Service régional de santé animale

- **Objectifs**

1. Mettre à la disposition des États et territoires océaniques des conseils et des informations techniques en matière de santé animale.
2. Améliorer les dispositions régionales de contrôle zoosanitaire applicables au cheptel afin de faciliter les échanges commerciaux d'animaux et de produits d'origine animale.
3. Fournir des conseils sur tout aspect de santé publique vétérinaire afin de faciliter les échanges commerciaux d'animaux et de produits d'origine animale et de protéger la santé des populations.

- **Activités par objectif**

1. *Accroître la rentabilité et la durabilité de l'agriculture.*
  - a) Promouvoir l'élevage pour augmenter la rentabilité et la durabilité des systèmes agricoles océaniques.
  - b) Fournir des informations sur l'accès au matériel génétique d'espèces végétales et animales et sur sa protection.
2. *Améliorer la sécurité alimentaire et la santé publique.*
  - a) Renforcer les moyens institutionnels des États et territoires océaniques de subvenir à la sécurité alimentaire.
  - b) Réduire l'impact des zoonoses et des maladies d'origine alimentaire.
3. *Faciliter le commerce des produits agricoles.*
  - a) Aider les États et territoires océaniques à comprendre et, le cas échéant, à respecter les critères fixés par l'OMC.
  - b) Aider les États et territoires à rendre leur production agricole conforme aux normes de qualité internationales.
  - c) Aider les États et territoires membres à maintenir et à attester le bon état sanitaire des produits animaux et végétaux.
  - d) Accroître les moyens des services nationaux de contrôle sanitaire et mettre en place des protocoles de contrôle sanitaire applicables à l'échelon régional (notamment des procédures d'évaluation des risques).
  - e) Réduire au minimum la baisse de qualité des produits végétaux après récolte et fournir des informations sur la valorisation de ces produits.
  - f) Rassembler et diffuser des informations sur les produits agricoles présentant un intérêt commercial.
4. *Réduire les conséquences des catastrophes naturelles.*  
Aider les pays à élaborer des stratégies et des programmes de formation visant à lutter contre les attaques et les incursions d'organismes nuisibles et à les éradiquer.

- **Activités générales**

Forger et entretenir des liens avec les organisations régionales de gestion des risques naturels pour veiller à ce que le rôle de l'agriculture soit bien compris et étendu.

1. Fournir des conseils et une assistance technique en matière de santé et de productions animales, de soins des animaux, de santé publique vétérinaire et de contrôle zoosanitaire.
2. En association avec l'ADAP (Développement de l'agriculture dans les îles américaines du Pacifique) et l'Université du Pacifique Sud, poursuivre la mise au point d'un programme modulaire régional de formation des agents responsables de la santé animale, de la production animale, de l'hygiène des viandes et du contrôle zoosanitaire.
3. Poursuivre l'élaboration, sur une base bilatérale, de réglementations zoosanitaires et de protocoles d'importation en vue de faciliter les échanges commerciaux d'animaux et de produits d'origine animale, tout en préservant la situation zoosanitaire actuelle des États et territoires insulaires du Pacifique.
4. Poursuivre l'amélioration et la diffusion, dans la région, du système régional d'information zoosanitaire en vue de faciliter la prise de décisions à l'échelon national et d'améliorer, via Internet, l'accès aux informations sur la situation zoosanitaire des États et territoires océaniques.

- **Critères d'évaluation**

1. Capacité accrue du secteur agricole des États et territoires membres afin d'assurer :
  - une efficacité et une durabilité accrues de l'élevage et des systèmes de production animale;
  - une plus grande sécurité alimentaire et une meilleure santé publique;
  - une commercialisation plus aisée des produits d'origine animale à l'échelle internationale;
  - une meilleure préparation pour intervenir en cas de catastrophe.

2. Au sein des États et territoires océaniques, conscience accrue et meilleure connaissance des facteurs influant sur le secteur de la production animale à l'échelle internationale et régionale; une capacité et un savoir-faire accrus pour réagir de façon appropriée aux changements.
3. L'existence de relations entre les parties prenantes à l'échelle internationale, régionale et nationale, partageant le souci de pérenniser le secteur de l'élevage dans la région du Pacifique.
4. La CPS dotée de capacités institutionnelles et de ressources accrues pour répondre aux priorités régionales en matière de santé et de production animale définies par les États et territoires membres de l'organisation.
5. Plus grande aptitude à mobiliser des ressources financières pour répondre aux priorités en matière de santé et de production animale dans les États et territoires insulaires océaniques.

- **Financement**

<b>Source</b>	<b>Confirmé/annoncé</b>
<i>Statutaire</i>	88 200
<i>Non statutaire</i>	
<b>TOTAL</b>	<b>88 200</b>

## Projet d'épidémiologie vétérinaire

### • Objectifs

1. Apporter un soutien technique en matière de surveillance de la santé animale et de l'analyse du risque lié au commerce d'animaux d'élevage et de produits d'origine animale.
2. Faciliter l'élaboration de plans d'urgence en cas d'introduction de maladies exotiques ou nouvelles dans les États et territoires océaniques.
3. Concevoir des méthodes appropriées et durables d'augmenter les bénéfices nets tirés de la production animale des États et territoires océaniques, faisant appel à une démarche globale, pluridisciplinaire et intégrée.
4. Contribuer aux activités générales des services de santé et de production animales et de la CPS.

### • Activités par objectif

1. Apporter un soutien aux États et territoires océaniques pour faciliter le développement des échanges commerciaux d'animaux d'élevage et de produits d'origine animale et limiter les conséquences des zoonoses présentant un risque de santé publique; s'efforcer en particulier de renforcer les capacités des États et territoires océaniques, de sorte qu'ils puissent assurer de façon autonome la surveillance de la santé animale et l'analyse du risque, en s'appuyant sur les données recueillies dans le cadre de cette surveillance et en les complétant.
2. Adopter une approche régionale intégrée du problème que pose l'introduction de zoonoses exotiques, afin de rassembler le maximum de ressources disponibles dans la région; créer, dans un premier temps, une base de données en vue de l'intégrer dans la base de données existante sur la santé animale (PANIS) consultable sur Internet; élaborer ensuite des plans nationaux d'intervention d'urgence et organiser un atelier de formation à l'intention du personnel de la région.
3. Établir à cet effet un cadre englobant des principes économiques et des techniques d'élevage, ainsi que de méthodes participatives permettant de définir les priorités et de mesurer les incidences des actions. Au cours de l'année prochaine, étudier la situation de la production animale sur les petites îles telles que Wallis et Futuna et Kiribati, qui abritent un cheptel important compte tenu de leur superficie.
4. Contribuer aux activités générales des services de santé et de production animales et de la CPS en apportant un soutien à d'autres projets tels que le projet de formation paravétérinaire et l'étude sur la mortalité chez les veaux.

### • Financement

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	
<i>Non statutaire</i>	
<i>France</i>	136 200
<b>TOTAL</b>	<b>136 200</b>

## **Formation paravétérinaire**

### • **Objectif**

Le projet vise à perfectionner les compétences d'agents techniques (paravétérinaires) en matière de santé et de production animales afin de compenser la pénurie de personnel qualifié dans les États et territoires membres de la CPS.

### • **Activités**

La réalisation du projet s'appuie essentiellement sur deux activités :

- la poursuite de l'élaboration du programme de formation modulaire consacré à la santé et la production animales, à l'hygiène des produits carnés et aux contrôles zoonitaires, en collaboration avec l'ADAP et l'USP;
- l'enseignement du module de formation élémentaire dans les pays membres de la CPS.

### • **Critères d'évaluation**

1. Le module de formation élémentaire dispensé dans les pays membres de la CPS.
2. Début de l'élaboration du premier module de niveau intermédiaire.
3. Détermination des sujets appropriés pour le premier module de niveau intermédiaire.
4. Recueil d'éléments devant figurer dans la composante audiovisuelle du module de formation.
5. Publication du premier module de niveau intermédiaire sur support papier.
6. Évaluation du premier module de niveau intermédiaire à l'occasion de la conduite d'un programme de formation pilote dans l'un des États ou territoires membres de la CPS.
7. Évaluation des supports pédagogiques du premier module intermédiaire au terme du programme de formation pilote.

### • **Financement**

<b>Source</b>	<b>Confirmé/annoncé</b>
<i>Statutaire</i>	20 100
<i>Non statutaire Taiwan</i>	35 000
<b>TOTAL</b>	<b>55 100</b>



## SECTION INFORMATION ET ÉCONOMIE AGRICOLES

### Économie et information agricoles

- **Objectifs**

1. Étayer les activités d'information agricole et fournir des conseils en matière d'économie des ressources agricoles.
2. Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'activité et des projets afin de parvenir à une gestion et à une utilisation durables des ressources terrestres des États et territoires océaniques.
3. Recueillir et diffuser des informations agricoles d'actualité.
4. Appuyer le rôle et le travail d'autres départements de la CPS en les aidant à procéder à des analyses.

- **Activités**

1. Aider à la formulation de demandes de financement de la division Ressources terrestres.
2. Fournir des conseils et un soutien techniques aux sections et départements de la division Ressources terrestres.
3. Coordonner la production du *bulletin de l'agriculture*.
4. Faciliter la circulation d'informations susceptibles de faciliter la prise de décision au sein et à l'extérieur de l'organisation.
5. Produire une documentation adaptée et fournir des conseils sur les ressources terrestres.
6. Gérer le fonds de développement du kava et les activités connexes.
7. Gérer le Projet de renforcement des capacités des cadres supérieurs des ministères de l'agriculture.
8. Aider à la coordination des activités du département Agriculture.

- **Critères d'évaluation**

1. Nombre et variété de demandes de financement par an.
2. Attention particulière accordée à l'exploitation des sols dans les États et territoires océaniques.
3. Qualité de l'information disponible à la CPS, à l'usage des États et territoires océaniques.
4. Amélioration de la production et de la commercialisation du kava.
5. Activités mises en œuvre pour perfectionner les compétences des gestionnaires du secteur de l'agriculture.

### Développement de la culture du cocotier

- **Objectifs**

Entretien des liens existants avec les réseaux internationaux de recherche sur le cocotier, notamment la Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique (CNCAP), le Bureau pour le développement de la recherche sur les oléagineux tropicaux pérennes (BUROTROP) et le Réseau de ressources génétiques du cocotier (COGENT) et collaborer à la mise en œuvre de projets de recueil, d'évaluation et d'utilisation de matériel génétique du cocotier, notamment à des fins de valorisation des produits du cocotier, dans l'intérêt des États et territoires membres.

- **Activités**

1. Coordonner la réalisation des activités et projets que financent le COGENT et le BUROTROP dans la région en matière de collecte, de conservation et d'utilisation de matériel génétique du cocotier dans les États ou territoires océaniques.
2. Faciliter la diffusion de l'information sur le cocotier et ses produits dans les États et territoires océaniques.
3. Représenter la CPS et la région dans le cadre des activités des réseaux du COGENT et du BUROTROP.

- **Critères d'évaluation**

1. Mise en œuvre de projets et d'activités dans au moins six États ou territoires océaniques.
2. Diffusion d'informations dans au moins six États ou territoires océaniques.
3. Participation de la CPS à au moins une réunion du COGENT ou du BUROTROP.

### **Soutien en faveur du développement du kava**

- **Objectifs**

1. Favoriser la création du Conseil océanien du kava.
2. Aider à la réalisation d'un manuel sur la production régionale de kava.
3. Créer un fonds de développement national du kava dans les États et territoires océaniques producteurs.

- **Activités**

1. Fourniture d'un ordinateur, de logiciels, d'une imprimante et d'un scanner au Conseil océanien du kava.
2. Apport de fonds pour le recrutement d'un(e) secrétaire à plein temps pour le Conseil océanien du kava et le soutien administratif.
3. Publication d'un manuel sur la production régionale de kava.
4. Aide à la traduction du manuel dans les langues vernaculaires des pays producteurs de kava.

- **Critères d'évaluation**

1. Plus grande rentabilité de la production de kava chez les pays producteurs.
2. Meilleure connaissance des différentes techniques de production de kava chez les cultivateurs.
3. Meilleure disponibilité d'informations sur la production et la commercialisation du kava.
4. Meilleure valorisation du kava.
5. Accroissement des exportations.
6. Meilleure répartition des revenus dans les zones rurales.

### **Renforcement des capacités de gestion du secteur agricole**

- **Objectifs**

1. Renforcer les capacités de gestion des cadres supérieurs des ministères de l'agriculture des pays insulaires de la région.
2. Perfectionner les compétences des gestionnaires du secteur agricole afin qu'ils soient en mesure de répondre de façon efficace aux nouveaux défis auxquels ils sont confrontés.

- **Activités**

1. Création et première réunion du comité de coordination.
2. Évaluation des besoins de formation.
3. Conception du programme.
4. Mise en œuvre et supervision.
5. Évaluation.

- **Critères d'évaluation**

Des ministères de l'agriculture plus ouverts, dynamiques et efficaces, aptes à saisir les occasions qui leur sont offertes, dans un climat de concurrence accrue, de lancer des activités productives, créatrices d'emplois, de lancer des programmes pouvant bénéficier aux populations et aux économies rurales des États et territoires océaniques, d'attirer des devises et d'assurer une plus grande sécurité alimentaire.

### **Amélioration de l'accès et de l'exploitation de données statistiques agricoles dans le Pacifique**

- **Objectifs**

1. Améliorer la qualité et l'efficacité de la prise de décision dans le domaine de la recherche et du développement agricoles dans les pays insulaires du Pacifique.
2. Améliorer la conservation, la diffusion, l'accès et l'exploitation de statistiques agricoles actuelles et précises concernant les pays insulaires du Pacifique.

- **Activités**

1. Examiner et évaluer les données statistiques agricoles disponibles dans les pays insulaires du Pacifique ou leur pourtour.
2. Passer en revue les organismes responsables du recueil des données statistiques agricoles afin de connaître leurs méthodes de recueil et de compilation des données.
3. Évaluer les méthodes de diffusion des données et leur accessibilité.
4. Interroger les utilisateurs de données statistiques agricoles sur l'usage qu'ils en font et sur leurs besoins.
5. Étudier les réseaux régionaux (par exemple, le Comité permanent sur les réseaux d'information agricole dans le Pacifique ou SCAINIP) ou autres (par exemple, l'APAARI, Association des instituts de recherche agricole de l'Asie et du Pacifique) afin de déterminer les synergies possibles dans le recueil et la diffusion de données statistiques agricoles.
6. Recommander une stratégie susceptible de déboucher sur une amélioration du recueil, du classement et de l'exploitation de données statistiques agricoles dans le Pacifique (par exemple, au travers d'un document définissant le cadre des travaux à réaliser)
7. Déterminer une stratégie permettant à la CPS d'améliorer son propre système de recueil de données statistiques agricoles et suggérer des améliorations concrètes de la présentation de ces données et pouvant être mises en pratique immédiatement au profit du personnel de l'organisation et d'autres utilisateurs.

### **Informations sur la transformation des produits agricoles pour les îles du Pacifique**

- **Objectif**

Diffuser plus largement les informations relatives à la transformation des produits agricoles dans le Pacifique. Il s'agit d'informations de différentes natures, susceptibles de répondre aux besoins des pouvoirs publics, du secteur privé et des familles d'exploitants agricoles. Ce projet vient compléter l'évaluation actuelle des besoins de formation et d'information en matière de transformation et d'amélioration de la qualité des produits agricoles destinés à l'exportation.

- **Activités**

1. Engager un consultant en diffusion de l'information, en le chargeant d'élaborer une stratégie de recherche, puis d'évaluation des données obtenues, de concevoir une méthode de présentation de ces données sur cédérom et sur le site Web de la CPS. Il sera fait appel à un spécialiste de l'information pour mener à bien la recherche des données.
2. Rechercher les données, à la bibliothèque, sur Internet et auprès d'autres sources.
3. Rassembler les informations sur la transformation et la commercialisation des produits agricoles dans le Pacifique.
4. Graver ces informations sur cédérom et les communiquer aux directeurs de l'agriculture et au secteur privé. La plupart des directeurs de l'agriculture n'ayant pas encore un accès satisfaisant à Internet, un cédérom semble plus approprié. Le site Web sera également modifié afin que les données agricoles puissent être actualisées régulièrement et qu'il devienne un outil d'échange d'informations.

- **Critères d'évaluation**

1. Engagement du personnel chargé de rechercher les données.
2. Cédérom créé.
3. Données diffusées sur cédérom et par le site Web de la CPS.

### **Services communs – Agriculture**

- **Objectifs**

1. Assurer le travail de secrétariat du département Agriculture.
2. Faciliter la production et la traduction des publications du département Agriculture.
3. Fournir une assistance dans le cadre de petits projets, à la demande des États et territoires.

- **Activités**

1. Assurer le travail de secrétariat des sections Amélioration des cultures, Santé animale et Information et économie agricoles.
2. Coordonner la production et la traduction des publications du département Agriculture.
3. Évaluer les demandes d'assistance formulées par les États et territoires dans le cadre de petits projets.

- Financement

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	30 800
<i>Non statutaire</i>	
<i>ACIAR</i>	13 500
<i>BUROTROP</i>	5 000
<i>COGENT</i>	5 000
<i>Corée</i>	15 800
<i>Taiwan</i>	77 200
<i>Autre</i>	5 000
<b>TOTAL</b>	<b>152 300</b>

## **CENTRE RÉGIONAL DU MATÉRIEL GÉNÉTIQUE**

### • **Objectifs**

Le Centre régional du matériel génétique de la CPS est une nouvelle entité des services communs créée par la CPS avec le concours financier de l'Union européenne (Programme régional océanique de développement de l'agriculture – PRAP; et Service de la protection des végétaux dans le Pacifique – PPS) et de l'Australie (AusAID et ACIAR). Les objectifs du Centre sont les suivants :

- proposer des services régionaux de culture tissulaire au réseau national de laboratoires de culture tissulaire de la région du Pacifique;
- recueillir, conserver et distribuer des ressources génétiques tout en respectant les droits de souveraineté et de propriété intellectuelle s'appliquant aux ressources recueillies et conservées, conformément aux traités et conventions internationales en vigueur;
- regrouper en un seul lieu le savoir faire régional en matière de culture tissulaire et la conduite des volets de projets régionaux et internationaux importants.

Le Centre est notamment le siège d'un projet sur les ressources phytogénétiques agricoles, d'un service régional de culture tissulaire, des volets génétiques du réseau Igname du Pacifique Sud et du projet Ressources génétiques du taro : conservation et utilisation (TAROGEN), dont les activités sont décrites ci-après.

### **Réseau océanique consacré aux ressources phytogénétiques agricoles**

#### • **Activités**

1. Établir un réseau consacré aux ressources phytogénétiques agricoles.
2. Renforcer les capacités des services nationaux de ressources phytogénétiques.
3. Œuvrer, en concertation avec les États et territoires membres de la CPS, à la protection des droits souverains applicables aux ressources phytogénétiques et faciliter l'échange de matériel génétique à l'échelle régionale, tout en tenant compte des droits de propriété intellectuelle s'y appliquant.

#### • **Critères d'évaluation**

1. Organisation d'une réunion régionale marquant le lancement officiel du réseau consacré aux ressources phytogénétiques.
2. Tenue de réunions et d'ateliers de suivi et de formation dans six États et territoires océaniques.
3. Recrutement d'un consultant chargé d'élaborer des cadres de protection des ressources phytogénétiques agricoles nationaux et régionaux.

### **Réseau Igname du Pacifique Sud**

#### • **Activités**

1. Mise au point de méthodes de conservation *in vitro*, notamment la cryoconservation, pour certains cultivars.
2. Multiplication de génotypes exempts de virus pour distribution aux partenaires du projet à Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Îles Salomon et à Vanuatu.
3. Conclure des accords de transfert de matériel génétique destinés à protéger les ressources naturelles et les intérêts régionaux.

#### • **Critères d'évaluation**

1. Sélection de 150 cultivars d'igname à des fins de distribution et d'indexation contre les organismes pathogènes.
2. Étude et expérimentation de la conservation *in vitro* de collections d'ignames de la région et conduite de formations à ce sujet.
3. Étude et expérimentation de la cryoconservation de la collection d'ignames et conduite de formations à ce sujet.
4. Exécution des clauses des accords de transfert de matériel génétique et facilitation du transfert d'ignames entre les pays.

- **Financement**

<b>Source</b>	<b>Confirmé/annoncé</b>
<i>Statutaire</i>	17 600
<i>Non statutaire</i>	
<i>NZODA/IPGRI*</i>	66 600
<i>ACIAR/IPGRI*</i>	110 000
<i>IPGRI*(conserv. taro)</i>	5 000
<i>AusAID</i>	60 000
<i>CIRAD</i>	7 600
<b>TOTAL</b>	<b>266 800</b>

\* Institut international des ressources phytogénétiques

**Ressources génétiques du taro : conservation et utilisation (Tarogen)**

- Activités**

1. Recherche sur la conservation *in vitro* des ressources génétiques du taro, y compris la cryoconservation.
2. Formation du personnel aux techniques de culture tissulaire du taro et autres aracées.
3. Collecte, obtention, préservation et distribution de variétés et de lignées de taro, dans le en respect des clauses des accords de transferts de matériel génétique, le cas échéant.

- Critères d'évaluation**

1. Mise au point du système de stockage du taro le plus efficace et le moins coûteux pour le Centre.
2. Stockage sûr et viable des ressources du taro collectées, dans d'autres conditions.
3. Mise au point d'un système efficace d'enregistrement des obtentions, des récupérations et distributions de taro.

- Financement**

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	
<i>Non statutaire</i> <i>AusAID</i>	545 200
<b>TOTAL</b>	<b>545 200</b>

## DÉPARTEMENT FORESTERIE

### Projet océanien de soutien à la foresterie et à l'arboriculture

#### • Objectifs

1. Renforcer l'aptitude des pays à formuler et à mettre en œuvre des politiques et des pratiques d'utilisation et de gestion durables des forêts et des arbres, afin de développer la part du secteur forestier dans les économies locales et nationales et dans les moyens d'existence pérennes de la population.
2. Favoriser une prise de conscience et renforcer les capacités requises et la perception des rôles spécifiques des hommes et des femmes, tant à l'échelon national que communautaire, en vue d'une utilisation et d'une gestion durables des forêts et des arbres.
3. Promouvoir le recours aux connaissances traditionnelles et à une technologie adaptée pour la mise en place de systèmes durables de production forestière, arboricole ou connexe, sans porter atteinte à la valeur écologique actuelle et à venir de ces ressources.
4. Promouvoir et favoriser des activités ou initiatives concernant, à l'échelon régional, national ou communautaire, la foresterie, l'arboriculture ou des domaines connexes (comme l'Initiative régionale océanienne en matière de ressources génétiques, le programme de petites subventions du PNUD, etc.) qui feront progresser l'utilisation et la gestion durables des forêts et des arbres, ainsi que la pérennisation des moyens d'existence et des revenus des populations.
5. Assumer le rôle de plaque tournante pour favoriser la collaboration, la mise en commun des informations et des expériences acquises, ainsi que la mobilisation des moyens des organismes compétents de la région.
6. Étudier les possibilités d'autres activités, notamment la transformation et la certification en aval du bois d'œuvre.

#### • Activités

1. Organiser ou animer des actions de formation à l'échelon local, national ou régional; en assurer le suivi et en évaluer les effets dans la pratique.
2. Fournir des conseils et un soutien techniques pouvant faire progresser l'utilisation et la gestion durables des forêts et des arbres ou la pérennisation des moyens d'existence des populations.
3. Aider les États et territoires membres de la CPS à mobiliser des ressources supplémentaires pour mettre en œuvre les initiatives arrêtées à l'échelon national ou local concernant la foresterie et l'arboriculture.
4. Coordonner les activités et initiatives arrêtées dans le cadre des divers programmes ou projets de la CPS concernant la foresterie, l'arboriculture ou des domaines connexes.
5. Faciliter le recensement, la publication et la diffusion des informations concernant la foresterie et l'arboriculture dans la région.
6. Faire office de plaque tournante et de centre d'information pour le secteur forestier et arboricole.
7. Organiser la Conférence régionale des directeurs des services forestiers tous les deux ou trois ans, en ce sens qu'elle est la manifestation majeure pour le secteur forestier et arboricole de la région, qui permet aux forestiers des pays océaniques d'échanger des points de vue et des informations sur leur stratégie, leur gestion et d'autres questions techniques.

#### • Critères d'évaluation

1. Nombre et type d'activités ou d'initiatives organisées ou facilitées, nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation, et soutien offert par les pays participants et par le département.
2. Nombre d'activités conduites en collaboration et facilitées; volume des ressources complémentaires (à savoir financements, services de conseil, etc.) mobilisées pour des activités du projet ou des pays.
3. Nombre de publications produites et activités de centre d'information assumées par le département.

#### • Financement

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	94 900
<i>Non statutaire</i>	
<i>AusAID</i>	118 100
<i>Subventions (PNUD/République populaire de Chine)</i>	28 000
<i>Corée</i>	14 000
<i>Multiple</i>	66 000
<b>TOTAL</b>	<b>315 000</b>



## **Projet régional de foresterie (CPS-GTZ)**

### • **Objectifs 2001–2004**

1. Perfectionner le Modèle de gestion forestière durable et en promouvoir la mise en œuvre au niveau national.
2. Appuyer la planification et la gestion durable des ressources terrestres (dégradées et non dégradées).
3. Élaborer et promouvoir des actions de sensibilisation, de formation et de vulgarisation dans le domaine de la gestion et de l'exploitation durables des sols.
4. Préconiser l'adoption de politiques d'exploitation des sols appropriées et la création d'un cadre juridique propre au Pacifique et soutenir les actions engagées en la matière.

### • **Activités**

1. Faciliter le processus d'homologation nécessaire à une reconnaissance internationale.
2. Aider à l'élaboration de plans de gestion dans les pays bénéficiaires du projet (Fidji, Vanuatu, Samoa, Îles Cook)
3. Aider à la commercialisation et à une meilleure exploitation de tous les produits forestiers.
4. Aider à l'élaboration de concepts de gestion forestière durable en Papouasie-Nouvelle-Guinée et dans les Îles Salomon.
5. Passer en revue les pratiques actuelles d'exploitation des sols en vigueur dans les zones de Vanuatu et des Îles Fidji concernées par le projet.
6. Contribuer à la recherche appliquée en vue de la régénération des sols dégradés (Samoa).
7. Appuyer les mesures de conservation de sites de première importance (Niue, Îles Cook)
8. Constituer, publier et distribuer des dossiers d'information sur l'importance et les avantages de l'établissement de politiques et d'une législation régissant la gestion durable des sols et des forêts.
9. Renforcer les groupes de sensibilisation existants.
10. Intégrer des activités de terrain dans les programmes de formation.
11. Aider à la conduite de formations traitant des rôles spécifiques des hommes et des femmes.
12. Entretien d'un réseau de contacts avec d'autres parties concernées.

### • **Critères d'évaluation**

1. Achèvement des plans de gestion forestière par zone pilote du projet, à mettre en œuvre début 2002.
2. Sélection, dans d'autres États et territoires insulaires océaniques, de nouvelles zones pilotes de gestion forestière; élaboration et adoption d'un principe directeur.
3. Production d'un dossier d'information aux fins de promotion de la gestion forestière durable.
4. Intégration aux programmes scolaires de modules de formation accompagnés de documents consacrés à la gestion durable des sols.
5. Début de l'élaboration de dossiers d'information sur les politiques et cadres juridiques applicables à la gestion durable des sols et des forêts à l'intention des parties concernées; achevé en moitié en 2002.
6. Obtention de l'accord de plus de la moitié des parties concernées à propos de l'élaboration d'un plan d'exploitation des sols dans au moins un des pays bénéficiaires du projet.
7. Création d'un groupe de travail sur la gestion durable des sols et des forêts dans deux pays au moins, faisant avancer la cause d'une gestion durable des ressources.

### • **Financement**

Source	Confirmé/annoncé
<i>Statutaire</i>	15 000
<i>Non statutaire</i> <i>Allemagne/GTZ</i>	420 000
<b>TOTAL</b>	<b>435 000</b>